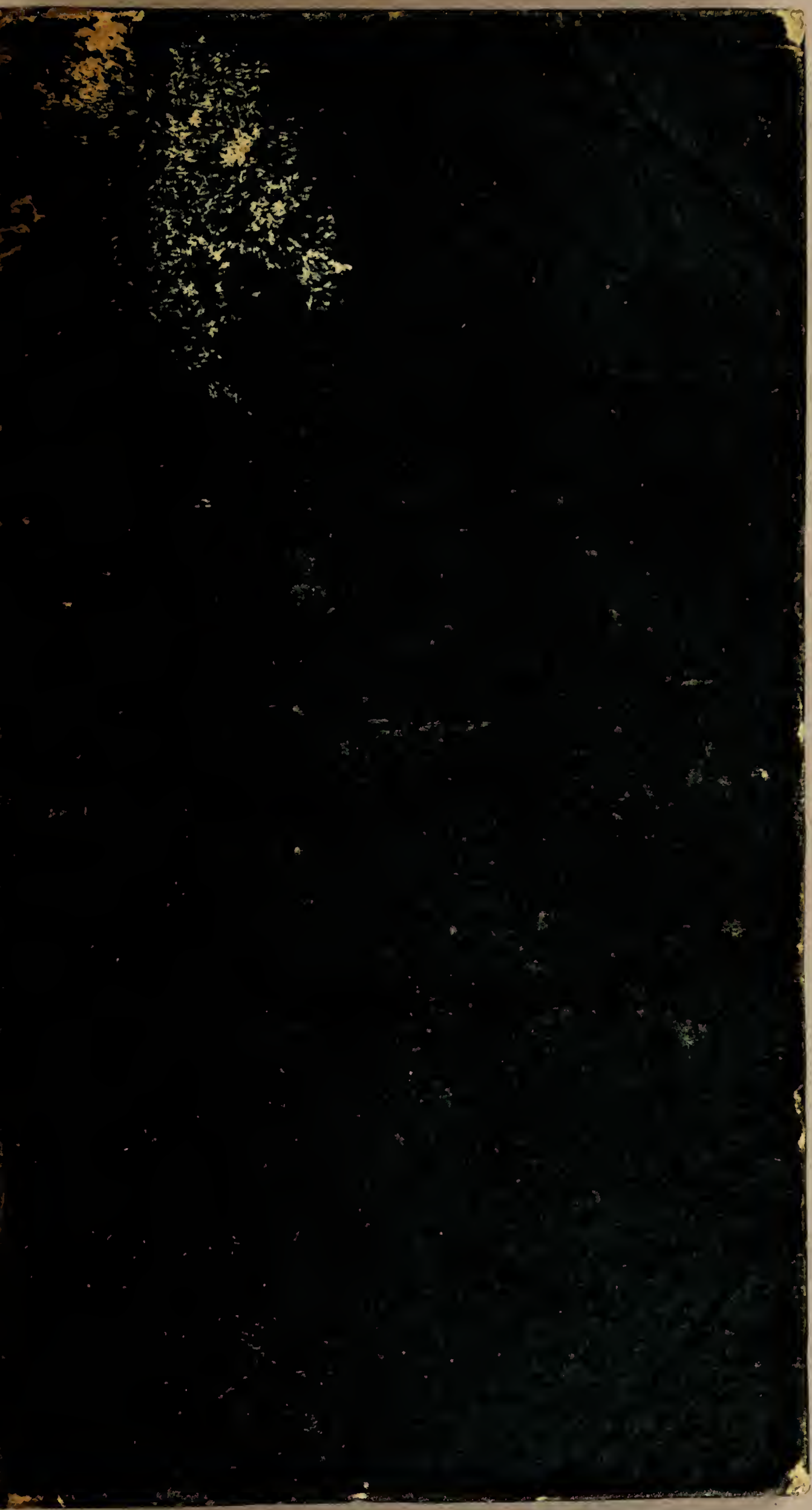

74 31 E 7

John Carter Brown.

Rich. b. 328.
2

OBSERVATIONS
SUR
LE GOUVERNEMENT
ET LES LOIX
DES
ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE,

Par M. l'Abbé DE MABLY.

A AMSTERDAM,
Chez J. F. ROSARD & COMP.

M. DCC. LXXXIV.

OBSERVATIONS SUR LE GOUVERNEMENT ET LES LOIX DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

JOHN CARTER BROWN

PREMIERE LETTRE.

A M. Adams, Miniſtre-Plénipotentiaire des États-Unis en Hollande & pour les Négociations de la Paix générale.

Remarques générales & préliminaires.

JE viens de lire, Monſieur, avec toute l'attention dont je ſuis capable, les différentes conſtitutions que ſe ſont don-

nées les Etats-Unis d'Amérique ; & ; puiſque vous le déſirez, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes remarques : j'eſpere que vous voudrez bien m'apprendre ce que j'en dois penſer.

Tandis que preſque toutes les nations de l'Europe ignorent les principes conſtitutifs de la Société, & ne regardent les citoyens que comme les beſtiaux d'une ferme qu'on gouverne pour l'avantage particulier du propriétaire ; on eſt étonné, on eſt édifié que vos treize Républiques aient connu à la fois la dignité de l'homme, & ſoient allées puiſer dans les ſources de la plus ſage philoſophie, les principes humains par leſquels elles veulent ſe gouverner.

Heureuſement pour vous, les Rois d'Angleterre, en donnant à vos Peres des Chartes pour l'établiſſement de vos Colonies, ſe laiſſerent conduire par leurs paſſions & leurs préjugés : ils n'avoient que des idées d'ambition & d'avarice. En ſe débarraſſant d'une foule de citoyens qui les gênoient, ils voyoient déjà ſe

former de nouvelles Provinces qui devoient augmenter la majesté de l'Empire Britannique. Il se flattoient en même-tems d'ouvrir une nouvelle source de richesses pour le commerce de la Métropole ; & ils voulurent vous faire prospérer pour jouir plus que vous-mêmes des avantages de votre prospérité. Vous auriez été perdus sans ressource, si ces Princes avoient été assez instruits de la politique malheureuse de Machiavel, pour vous donner des loix favorables à leur ambition. Leur ignorance vous servit très-utilement ; ils s'abandonnerent à la routine qui gouvernoit l'Angleterre, & établirent parmi vos peres des regles & des loix d'administration qui, en vous rappellant que vous étiez les enfans d'un peuple libre, vous invitoient à vous occuper de vos intérêts communs. Pendant long-tems vous avez été sacrifiés aux intérêts de la mere-patrie, & vous avez regardé ces sacrifices comme un tribut qu'il étoit juste de payer à la protection qu'elle vous accordoit & dont

vous aviez beſoin. Après la derniere guerre qui fit perdre aux François tout ce qu'ils poſſédoient dans votre Continent, vous comprîtes que vos maîtres s'étoient affoiblis par leurs conquêtes mêmes; vous ſentîtes enfin vos forces; tandis que la Cour de Londres ne s'appercevant point du changement arrivé dans vos intérêts & les ſiens, voulut appeſantir ſon joug déjà trop rigoureux, & cependant il vous étoit permis d'eſpérer un ſort plus heureux, & de former une puiſſance indépendante.

En ne conſultant à votre égard que l'avarice & l'ambition, on vous contraignit à vous rappeller que vous étiez Anglois; & la forme du gouvernement à laquelle vous étiez accoutumés depuis votre naiſſance, a rendu le peuple capable d'entendre les hommes de mérite qui, par leurs lumières, leur prudence & leur courage, ont été les auteurs de votre heureuſe révolution. Puiſque l'Angleterre, ont-ils dit, s'eſt crue en droit de proſcrire la maiſon de Stuart pour élever ſur le trône

la maiſon de Hanovre, pourquoi nous ſeroit-il défendu de ſecouer le joug de Georges III, dont le miniſtere plus intraitable & plus dur que Jacques II, abuſe cruellement de notre généroſité & de notre zele ? Les Etats-Unis d'Amérique ſe ſont conduits avec bien plus de magnanimité que les Provinces-Unies des Pays-Bas. Loin de mendier de tous côtés, comme elles, un nouveau maître, vous n'avez penſé qu'à élever parmi vous un trône à la liberté : vous êtes remontés dans toutes vos conſtitutions aux principes de la nature ; vous avez établi comme un axiome certain, que toute autorité politique tire ſon origine du peuple ; que lui ſeul a le droit inaliénable de faire des loix, de les détruire ou de les modifier, dès qu'il s'apperçoit de ſon erreur, ou aſpire à un plus grand bien. Vous connoiſſez la dignité des hommes, & ne conſidérant plus les magiſtrats de la ſociété que comme ſes gens d'affaire, vous avez uni & attaché étroitement tous les citoyens les uns aux autres & au bien public, par le

ſentiment actif de l'amour de la patrie & de la liberté. Puiſſent ces idées n'être point le fruit d'un engouement paſſager! Puiſſent-elles ſubſiſter long-tems parmi vous! Puiſſent-elles influer dans toutes vos délibérations, & affermir de jour en jour les fondemens de votre République fédérative!

C'eſt un grand avantage pour les Américains, que les treize Etats n'aient pas confondu leurs droits, leur indépendance & leur liberté, pour ne former qu'une ſeule République qui auroit établi les mêmes loix & reconnu les mêmes magiſtrats. J'aurois cru remarquer dans cette conduite des Colonies une certaine crainte, une défiance d'elles-mêmes qui auroient été d'un mauvais augure, & ſurtout une profonde ignorance de ce qui fait la véritable puiſſance de la ſociété. Dans cette vaſte étendue de pays que vous poſſédez, comment auroit-on pu affermir l'empire des loix? Comment les reſſorts de l'adminiſtration ne ſe ſeroient-ils pas relâchés en s'éloignant du centre qui les

auroit mis en mouvement ? Comment ſa vigilance auroit-elle pu s'étendre également par-tout, pour prévenir les abus, ou les forcer à diſparoître ? Vous auriez vu néceſſairement le courage ſe rallentir, les mœurs ſe dégrader, l'amour de la liberté faire place à la licence ; & bientôt vous n'auriez plus eu qu'une république languiſſante ou agitée par des ſéditions qui l'auroient démembrée. Le parti contraire qu'ont pris les Colonies de former une République fédérative, en conſervant chacune ſon indépendance, peut donner aux loix toute la force dont elles ont beſoin pour ſe faire reſpecter. Le magiſtrat peut être préſent par-tout : vous l'avez éprouvé pendant les ſept années que les Anglois vous ont fait inconſidérément la guerre pour vous aſſujettir ; il s'eſt établi entre les Etats-Unis une émulation qui leur a donné le même courage & la même ſageſſe. Réunies par le lien du Congrès continental, aucune de vos provinces ne s'eſt démentie, & toutes ſe ſont prêté un ſecours mutuel.

Je ſouhaite que ce premier ſentiment d'union & de concorde avec lequel vous êtes nés, jette de profondes racines, & s'affermiſſe dans vos cœurs ; que le tems & l'expérience des biens dont vous allez jouir, vous convainque que vous ne pouvez point être heureux aux dépens les uns des autres. Un avantage ineſtimable que j'attends de votre fédération, c'eſt qu'elle vous préſervera de cette malheureuſe ambition qui porte tous les peuples à regarder leurs voiſins comme leurs ennemis. Tranquilles & ſous la protection du Congrès continental, pleins de ſécurité les uns à l'égard des autres, vous n'aurez entre vous aucune jalouſie, aucune envie, aucune haine, & vous offrirez en Amérique le même ſpectacle que les Suiſſes préſentent à l'Europe qui n'eſt pas aſſez ſage pour les admirer.

Le Congrès continental, ce nouveau Conſeil Amphictionique, mais formé ſous de plus heureux auſpices que celui de l'ancienne Grece, ſera le centre com-

mun où tous les intérêts particuliers iront se confondre, pour n'en former qu'un général & toujours le même. Les Délégués des Etats à cette auguste assemblée, y acquerront nécessairement des vues plus étendues & plus sociales, & à leur retour, ils les communiqueront à leurs concitoyens. Puissent toutes les provinces qui sont circonscrites dans des limites déterminées comme Massachussets, Connecticut, Rhodes-Island, New-Jersey, Delawarre, Maryland, n'être travaillées que d'un seul défaut qui honore les nations; je veux parler de cette heureuse abondance de citoyens, qui, en faisant l'éloge d'un gouvernement, ne laisse pas quelquefois de lui être à charge. Que ces Etats, Monsieur, que je viens de nommer, renouvellent le spectacle que donna autrefois la Grece dont les Colonies heureuses se firent par-tout une nouvelle patrie! J'espere que, loin d'abuser de la multitude de leurs citoyens pour faire des conquêtes, ils les enverront dans vos provinces, qui n'ont,

pour ainſi dire, aucune borne dans le continent, & dont les terres déſirent des cultivateurs ; ces peuplades reſſerreront plus étroitement les liens de votre union & de vos intérêts.

J'aime à vous rappeller, Monſieur, tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'Amérique. Vous avez acquis votre indépendance avant que de connoître l'ambition, & ſûrement vous n'imiterez point les nations de l'Europe qui ſe ſont dépeuplées & affoiblies en établiſſant leurs colonies les armes à la main. Vous connoiſſez trop les droits des hommes & des nations, pour que des erreurs cruelles, l'ouvrage des fiefs & de la chevalerie, puiſſent vous tromper, comme elles ont trompé les Eſpagnols, les Portugais, les Anglois & les François. Je remarquerai même avec plaiſir que vous vous trouvez aujourd'hui dans une ſituation plus heureuſe que les anciennes républiques dont nous admirons le plus la ſageſſe & la vertu ; & que vous pourrez avec moins de peine imprimer à vos

établiſſemens un caractere de ſtabilité qui rend les loix plus cheres & plus reſpectables.

Vous le ſavez, Monſieur, les Républiques anciennes étoient, pour ainſi dire, renfermées dans les murs d'une même ville, & ne poſſédoient qu'un territoire très-médiocre. Tous les citoyens pouvoient aiſément ſe trouver aux délibérations publiques : ces aſſemblées nombreuſes, en qui réſidoit la puiſſance légiſlative, & contre qui perſonne n'avoit droit de réclamer, étoient expoſées à des mouvemens convulſifs de paſſion, d'engouement & d'enthouſiaſme qui dérangeoient ſouvent tout l'ordre public. Au milieu de ces caprices, les loix n'acquéroient point aſſez d'autorité pour fixer le caractere des citoyens, & la république ne dut ſouvent ſon ſalut qu'à la fortune ou à quelque grand homme qui vint au ſecours du peuple, & profita de ſa conſternation pour l'empêcher d'abuſer encore de ſon pouvoir.

Chez les Américains au contraire la

multitude ſera moins hardie, moins impérieuſe, & par conſéquent moins inconſtante ; parce que l'étendue des domaines de chaque république, & le nombre de ſes citoyens ne lui permettent pas de les raſſembler tout à la fois dans le même lieu. Vous avez adopté la méthode moderne de diviſer les pays en cantons ou diſtricts, qui déliberent à part de leurs intérêts, nomment eux-mêmes & chargent de leurs pouvoirs les citoyens qu'ils jugent les plus dignes de les repréſenter dans l'aſſemblée légiſlative de la République ! Il vous eſt dès-lors beaucoup plus aiſé d'y mettre l'ordre. Les Repréſentans ne ſeront jamais en aſſez grand nombre pour que leur aſſemblée puiſſe dégénérer en cohue. Ils craindront l'opinion publique, ils ſauront qu'ils auront à répondre de leur conduite à leurs commettans. S'ils ſe trompent, l'erreur ne produira qu'un mal paſſager, parce que leur commiſſion n'eſt qu'annuelle : elle ſervira même à éclairer leurs ſucceſſeurs qui répareront leurs fautes ſans beaucoup de peine.

Je vois avec plaiſir, Monſieur, que dans toutes vos conſtitutions vous avez religieuſement reſpecté les droits que vous avez reconnus dans le peuple. Elles ont même mis ſous leur protection tous les hommes qui ne ſont pas encore membres de la République, parce qu'ils n'en paient point les charges & ont vendu le travail de leurs mains à des maîtres. Ces hommes ſous le nom d'eſclaves, ſi mépriſés chez les anciens, & qui aujourd'hui en Europe avec le titre de la liberté, languiſſent dans un véritable eſclavage; vous avez eu l'habileté de les attacher au ſort de la République en leur fourniſſant un moyen de ſortir de leur état & d'acquérir un pécule & une induſtrie qui les éléveront à la dignité de citoyens.

C'eſt par une ſuite de ces principes d'humanité, que vous avez adopté chez vous par une loi particuliere & authentique, la juriſprudence des Jurés qui eſt tout ce que les hommes ont imaginé de plus ſage pour établir entre les

forts & les foibles une ſorte d'égalité, ou plutôt une véritable égalité. Vous avez aſſuré à chaque citoyen cette premiere ſûreté & la plus eſſentielle, de ne pouvoir être opprimé par un ennemi puiſſant. Le magiſtrat lui-même ne peut point abuſer de ſon pouvoir pour ſervir des paſſions particulieres, en feignant de travailler à la ſûreté publique. On diroit que dans la plupart des Etats de l'Europe, la juriſprudence criminelle n'a été inventée que pour permettre au gouvernement de ſauver les coupables qui lui ſont chers, ou de faire périr ſes ennemis innocens par le miniſtere même d'une juſtice qui ſe proſtitue à ſes volontés. Vous ne connoiſſez point, & j'eſpere que vous ne connoîtrez jamais ces procédures clandeſtines & ſecretes, capables d'effrayer aſſez l'innocence pour la troubler, l'interdire & lui ôter le ſang-froid dont elle a beſoin pour ſe défendre. Vous vous ſouviendrez toujours que c'eſt en voulant vous priver de la ſûreté bienfaiſante de vos Jurés, pour

vous soumettre aux tribunaux de Londres, que l'Angleterre a tenté d'établir sur vous sa tyrannie. Vous voyez enfin que c'est à cette jurisprudence salutaire que les Anglois doivent le reste de liberté dont ils jouissent, & cet esprit national qui les soutient dans leur décadence. Tandis que les grands & les riches se vendent lâchement aux Ministres, que deviendroit la nation, si le peuple, privé de la protection des Jurés, pouvoit être opprimé par des jugemens arbitraires ? Il perdroit son courage & sa fierté, la derniere ressource de l'Angleterre. Les Etats-Unis d'Amérique n'auront jamais rien à craindre à cet égard, s'ils n'oublient jamais que les auteurs de leurs premieres constitutions ont recommandé à la puissance législative de corriger les loix qui sont trop séveres, qui flétrissent l'ame ou l'effarouchent, & qui n'étant pas proportionnées à la nature des délits, ne peuvent que jetter dans l'erreur les citoyens peu éclairés, incapables de l'être, & qui n'ont point d'au-

tre morale que celle que leur donnent les loix : ils confondroient la nature de leurs devoirs, & ne ſauroient point quels ſont les vices dont ils doivent s'éloigner avec le plus de ſoin.

Après vous avoir expoſé mes eſpérances, je ne dois pas, Monſieur, vous cacher mes craintes. Je conviendrai avec vous que la Démocratie doit ſervir de baſe à tout gouvernement qui veut tirer le meilleur parti poſſible des citoyens. En effet, il eſt aſſez prouvé par une expérience conſtante que ce n'eſt que par ce moyen que la multitude peut s'intéreſſer au bien de la patrie, & en la ſervant avec autant de zele que de courage, s'aſſocier en quelque ſorte à la ſageſſe de ſes conducteurs. Mais vous conviendrez, je crois, avec moi, que cette Démocratie veut être maniée, tempérée & établie avec la plus grande prudence. Je vous prie d'obſerver que la multitude dégradée par des beſoins & des emplois qui la condamnent à l'ignorance & à des penſées viles & baſſes, n'a ni

les moyens ni le tems de s'élever par ſes méditations juſqu'aux principes d'une ſage politique. Se laiſſant donc gouverner par ſes préjugés, elle ne jugera du bien de l'Etat que par ſes intérêts particuliers, & ce qui lui ſera utile lui paroîtra ſage.

Le peuple ne peut ſe croire libre, ſans être tenté d'abuſer de ſa liberté, parce qu'il a des paſſions qui cherchent continuellement à ſe mettre plus à leur aiſe. On ſe forme des eſpérances qui préparent les eſprits à être moins dociles: on ne peut s'empêcher d'envier le ſort de ſes ſupérieurs, & on voudroit s'élever juſqu'à eux, ou les rabaiſſer juſqu'à ſoi. Qu'arrive-t-il de là? Les citoyens de la premiere claſſe ont auſſi leurs paſſions qui, ſi je puis parler ainſi, ſe gendarment contre la prétendue inſolence du peuple. On l'accuſera de former des projets ſuivis d'agrandiſſement, tandis qu'il ne fait encore qu'obéir aux circonſtances: il falloit l'appaiſer, & on l'irrite. Pour conſerver ſon crédit, on cherche

à l'augmenter, & telle eſt l'illuſion des paſſions, qu'en aſpirant bientôt à la tyrannie, on croit ne travailler qu'à l'affermiſſement de l'ordre & du repos public. Les eſprits s'irritent ; une premiere injuſtice en rend une ſeconde néceſſaire, les injures ſurviennent. La vengeance ſeule ſert alors de politique. Les révolutions ſe ſuccedent, & c'eſt la fortune ſeule qui décide alors du ſort de la République. Je ne crois pas m'abuſer, Monſieur, par des craintes vaines : ce qui eſt arrivé conſtamment chez tous les peuples où la liberté des citoyens n'a pas été établie & ménagée avec autant de ſageſſe qu'à Lacédémone, doit inſtruire les légiſlateurs à n'employer la Démocratie dans une République qu'avec une extrême précaution.

On me dira peut-être que les loix Américaines ſont calquées ſur les loix d'Angleterre, dont tant d'écrivains ont loué la ſageſſe ; j'en conviens, & je voudrois, pour votre bonheur, pouvoir n'en pas convenir. On voit, Monſieur,

dans vos loix l'eſprit des loix Angloiſes ; mais je vous prie de remarquer la prodigieuſe différence qu'il y a entre votre ſituation & celle de l'Angleterre. Le gouvernement Anglois s'eſt formé au milieu de la barbarie des fiefs. On croyoit que Guillaume le Conquérant & ſes ſucceſſeurs poſſédoient ſeuls toute la puiſſance publique ; & tant s'en faut que le peuple ne ſe crut pas né pour la ſervitude, que les Barons eux-mêmes ne croyoient tenir leurs prérogatives que de la magnificence du Prince. C'eſt une vérité dont on ne peut douter ; ſi on lit avec quelque attention la grande Charte que les Barons arracherent à Jean-ſans-terre, & qui devint à la fois le principe de tous les mouvemens convulſifs que la nation a éprouvés, & la regle de la conduite qu'elle a tenue juſqu'à préſent pour établir la liberté dont elle jouit encore. C'eſt ainſi que s'eſt formé lentement le caractere national des Anglois : chacun s'eſt accoutumé peu à peu à la place qu'il occupe, & une habitude rou-

tiniere a associé l'ambition du Prince & la liberté des sujets.

Les Etats-Unis d'Amérique se sont formés d'une maniere toute différente, & leurs loix ne sont point l'ouvrage de plusieurs siècles & de mille circonstances contraires qui se sont succédées les unes aux autres. Les commissaires ou délégués qui ont réglé leurs constitutions, ont adopté les vrais & sages principes de Locke sur la liberté naturelle de l'homme, & la nature du gouvernement. Mais ce passage de la situation où vous vous trouviez sous la domination Angloise, à celle où vous êtes aujourd'hui, n'a-t-il pas été trop brusque? Je craindrois que les esprits n'y fussent pas assez préparés; & j'ai souvent dit à quelques-uns de vos compatriotes, que je m'intéressois trop à leur fortune pour ne pas leur désirer une guerre qui par sa longueur pût les corriger de leurs préjugés, & leur donner toutes les qualités que doit avoir un peuple libre.

Permettez-moi, Monsieur, de vous

demander ſi dans vos nouvelles loix, on s'eſt bien proportionné aux lumières, aux connoiſſances & aux paſſions de la multitude qui n'eſt jamais aſſez éclairée pour ne pas confondre la liberté & la licence. Ne lui a-t-on pas plus promis qu'on ne vouloit & qu'on ne pouvoit tenir? S'il eſt vrai que par une ſuite de vos liaiſons avec l'Angleterre, il y ait parmi vous un germe d'Ariſtocratie qui cherchera continuellement à s'étendre; n'y auroit-il point quelque imprudence à vouloir établir une Démocratie trop entiere? C'eſt mettre en contradiction les loix & les mœurs. Il me ſemble qu'au lieu de réveiller magnifiquement l'ambition & les eſpérances du peuple, il auroit été plus ſage de lui propoſer ſimplement de s'affranchir du joug de la Cour de Londres, pour n'obéir qu'à des magiſtrats que la médiocrité de leur fortune rendroit modeſtes & amis du bien public; en réglant ſes droits de façon qu'il ne pût craindre aucune injuſtice : il auroit fallu principalement s'occuper à mettre

des entraves à l'Ariſtocratie, & faire des loix pour empêcher les riches d'abuſer de leurs richeſſes, & d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

Je croirois que les conſtitutions Américaines vous mettent dans le même cas où les Romains ſe trouverent après avoir chaſſé les Tarquins. Pour intéreſſer le peuple à la cauſe de la liberté, les Patriciens lui firent les plus magnifiques promeſſes. Ils s'emparoient de toute la puiſſance publique; tandis que les Plébéiens de leur côté ſe flattoient de ne plus obéir qu'aux loix. Les uns abuſerent de leurs forces, les autres étoient trop fiers pour y conſentir, & de ces intérêts oppoſés naquirent toutes les diſſentions de la place publique.

Vous me direz ſans doute, Monſieur, qu'il n'eſt pas malheureux pour les Etats-Unis d'Amérique de reſſembler aux Romains dont la République a offert le ſpectacle le plus admirable & établi ſon empire ſur tout le monde alors connu. Je prendrai la liberté de vous répondre qu'en

qu'en effet, il n'y a point aujourd'hui de peuple qui ne pût aiſément ſe conſoler de leur reſſembler dans leurs fautes, s'il pouvoit leur reſſembler dans tout ce qu'ils ont fait de grand, de ſage & de magnanime. Mais par malheur nos mœurs modernes ne nous permettent plus d'avoir de pareilles eſpérances, & ces mœurs ont paſſé juſqu'en Amérique. L'amour de la patrie, de la liberté & de la gloire n'abandonnoit point les Romains, même dans les momens où leur emportement paroiſſoit extrême; & leurs paſſions s'étoient accoutumées à s'aſſocier avec la juſtice & la modération. Il y a long-tems que la politique de l'Europe fondée ſur l'argent & le commerce a fait diſparoître les vertus antiques; & je ne ſais ſi une guerre de ſept ans a pu les faire renaître en Amérique. Quoi qu'il en ſoit, je crains que les riches ne veuillent former un ordre à part, & s'emparer de toute l'autorité, tandis que les autres, trop fiers de l'égalité dont on les a flattés, refuſeront d'y conſentir; & de-là doit né-

ceſſairement réſulter la diſſolution du gouvernement qu'on a voulu établir. Si cette révolution ſe fait d'une manière tranquille, inſenſible & comme par diſtraction, ce ſeroit une preuve que les ames n'auroient aucune énergie : il eſt vrai que la république ne ſeroit expoſée à aucune ſédition, aucun orage ; mais de quelle nobleſſe, de quelle généroſité les citoyens ſeront-ils alors capables ? Et ſans ces qualités, peut-il ſubſiſter une vraie liberté ?

Si ce changement éprouve au contraire quelque réſiſtance, quelles cabales, quelles intrigues, quelles menées ſourdes ne faut-il pas craindre ? J'en vois réſulter la haine, la jalouſie, paſſions qui ne meſurent point leurs démarches, & qui traînent à leur ſuite mille autres vices qui ſont les avantcoureurs d'une tyrannie, tantôt audacieuſe, & tantôt timide.

Je m'arrête, Monſieur, en entamant une nouvelle queſtion, je craindrois que ma lettre ne devînt trop longue. Dans celle que j'aurai l'honneur de vous écrire

demain, je prendrai la liberté de vous faire part de mes réflexions ou de mes ſcrupules ſur les loix de Penſilvanie, de Maſſachuſſets, & de Georgie. Pourquoi vous diſſimulerois-je mes craintes & mes doutes, puiſqu'ils vous prouveront l'intérêt que je prends au ſort de l'Amérique, & que je le dois aux ſentimens dont vous voulez bien m'honorer.

A Paſſy, 24 *Juillet* 1783.

II. LETTRE.

Réflexions sur les loix de Penſilvanie, de Maſſachuſetts & de Georgie.

JE crois, Monſieur, que pour procéder d'une maniere ſûre, je dois d'abord m'attacher à l'examen des loix fondamentales; & j'entends par ces mots la forme que chacune de vos Républiques a donnée à ſon gouvernement. C'eſt de-là en effet que chaque peuple tire ſon caractere, & parvient à le fixer Si ce gouvernement pourvoit à tous ſes beſoins, ſi toutes les parties en ſont faites les unes pour les autres, ſi elles tendent toutes à la même fin, & qu'au lieu de s'embarraſſer & de ſe nuire, elles ſe prêtent un ſecours mutuel; je ſuis ſûr que de jour en jour la proſpérité de la République s'affermira davantage. Pourquoi? C'eſt que les paſſions, après avoir

fait des efforts inutiles pour ſe ſouſtraire à l'autorité des loix & les violer impunément, prendront peu à peu le parti de ſe ſoumettre pour ſe trouver elles-mêmes plus à leur aiſe. Le citoyen aura alors les mœurs de ſon gouvernement, & la ſociété ſera auſſi parfaite qu'elle peut l'être.

Mais ſi la puiſſance légiſlative qui eſt l'ame de l'état, ou le pivot ſur lequel tourne toute la machine politique, n'eſt pas établie ſur de juſtes proportions; quels déſordres au contraire n'en doit-il pas réſulter? La Penſilvanie a confié le droit de faire les loix à une Chambre compoſée des hommes libres de la Réblique, & choiſis pour y repréſenter les habitans de leur ville ou de leur Comté, & porter en leur nom les loix & faire les réglemens qu'ils jugeront les plus ſalutaires. Il eſt ordonné que les Repréſentans ſeront choiſis parmi les hommes les plus recommandables par leur ſageſſe & leur vertu. Fort bien! Mais je vous avoue, Monſieur, que je ne

compterai ſur cette loi de ſtyle qu'autant que le légiſlateur aura pris les meſures néceſſaires pour qu'on y obéiſſe fidélement.

Si par leurs mœurs les Penſilvaniens ſont diſpoſés à ſe conformer à ce réglement ; ſi la probité leur eſt chere, s'ils ſont diſpoſés à la récompenſer ; je demande pourquoi le légiſlateur ordonne que l'élection des Repréſentans ſe fera au ſcrutin. Cette forme d'élection qu'on croit néceſſaire me fait conjecturer que la Penſilvanie eſt bien loin d'avoir l'eſprit qui doit animer une Démocratie. Je penſe que d'une part, il y a déja des hommes aſſez puiſſans dans leurs villes & leurs Comtés pour qu'on doive les ménager ; & que de l'autre on auroit de la peine à y trouver des électeurs qui oſaſſent dire ouvertement leur avis. Dans toutes les républiques bien gouvernées, je vois, Monſieur, qu'on a voulu que les citoyens euſſent le courage de prononcer à haute voix leur ſentiment : c'eſt les accoutumer à n'en avoir que d'honnêtes.

Les plus ſages politiques de l'antiquité ont blâmé l'uſage du ſcrutin, & on peut ſe rappeller ce que Cicéron en dit dans un tems où la République Romaine étoit partagée par des partis qu'il étoit ſi dangereux d'offenſer. Quand la vérité eſt obligée de ſe montrer en ſecret & ſous un maſque, le menſonge eſt bientôt prêt à ſe montrer effrontément. Si le ſcrutin annonce la décadence d'un Etat libre, on ne doit pas l'employer à ſa naiſſance. S'il eſt néceſſaire, concluez-en qu'il faut reſſerrer les droits de la Démocratie.

Perſonne, eſt-il dit, ne pourra être élu Repréſentant d'une ville ou d'un Comté, à moins qu'il n'y ait réſidé pendant les deux années qui précéderont l'élection. Cette loi, il eſt vrai, eſt plus ſage que celle d'Angleterre, qui permet d'être député au Parlement de la part d'une ville ou d'un Comté qu'on n'habite pas; mais une épreuve de deux ans ne ſuffit pas pour gagner ma confiance: pendant un ſi court eſpace de

tems, un homme dépravé peut, ſans beaucoup de peine, cacher ſes mœurs & montrer des ſentimens qu'il n'a pas. J'exigerois qu'un candidat eût paſſé par quelque office public de ſa ville ou de ſon Comté, qui l'eût mis à portée de faire connoître ſa probité & ſes lumieres. Les hommes en général n'eſtiment que ce qu'on leur fait acheter un peu cherement; & il importe beaucoup que la puiſſance légiſlative ſoit compoſée de citoyens accoutumés à ſe reſpecter, & qui ayent une haute idée de l'emploi auguſte dont ils ſont chargés.

Tous les Etats-Unis d'Amérique ont exigé une certaine fortune ſoit dans les Repréſentans, ſoit dans leurs électeurs: la Penſilvanie ſeule admet indifféremment à ces prérogatives tous les habitans qui pendant un an auront payé les charges de l'Etat. Il ſemble que par cet arrangement, le légiſlateur faſſe plus d'attention au mérite qu'à la fortune; & rien au premier aſpect ne paroît plus juſte; mais n'y a-t-il pas, Monſieur,

des circonſtances où le plus grand bien n'étant qu'une chimere, on doit ſe contenter par ſageſſe d'un établiſſement moins parfait ? Si une République eſt aſſez heureuſe pour ne connoître encore ni les richeſſes, ni la pauvreté ; on peut, on doit même y établir la loi de la Penſilvanie, parce qu'elle ne choquera point les mœurs publiques, & ſera favorable à la Démocratie. Mais ſi la fortune a déja mis entre les Citoyens des différences qui ne permettent plus que les conditions ſoient confondues ; au lieu d'aſpirer à une pure Démocratie, ne faudroit-il pas alors ne lui accorder que les priviléges & les droits néceſſaires pour rendre l'Ariſtocratie plus circonſpecte, & l'empêcher de ſe livrer à l'ambition qui lui eſt naturelle ? Peut-être le parti le plus ſage dans ces circonſtances ſeroit-il d'imiter la politique de Solon, qui, pour ne pas révolter les riches, exigea qu'on joüît d'un certain revenu pour avoir droit de parvenir aux magiſtratures.

Un des plus dangereux écueils de la politique, c'eſt de vouloir confondre & unir des établiſſemens bons en eux-mêmes, & conſidérés ſéparément, mais qui ne peuvent s'aſſocier. La loi de Penſilvanie favoriſe ſans ménagement la Démocratie, mais cette partialité même n'eſt propre qu'à effaroucher les riches, qui ne conſentiront jamais à n'avoir pas d'autres droits & d'autres prérogatives que la multitude ou les pauvres.

Permettez-moi, Monſieur, de vous demander ſi vous croyez que les mœurs & les préjugés que vous avez contractés ſous la domination Angloiſe, vous permettent d'aſpirer à une pure Démocratie, gouvernement excellent avec de bonnes mœurs, mais déteſtable avec les nôtres. Pour moi, je croirois que l'Amérique eſt pouſſée à l'Ariſtocratie par une force ſupérieure qui détruira les loix qui voudroient s'y oppoſer. La politique qui doit s'occuper de l'avenir en réglant le moment préſent, fera donc une faute inſigne, ſi elle veut établir entre

les citoyens une égalité de droits, contraire à tous leurs préjugés, & qui par conſéquent ne peut ſubſiſter. Plus le légiſlateur prendra de meſures pour réuſſir, moins il doit ſe flatter de réaliſer ſes eſpérances : ſes efforts ne ſerviront qu'à irriter des paſſions intraitables qui précipiteront la République ou dans l'anarchie, ou dans l'oligarchie.

Je ne crains point de me tromper en diſant que la Démocratie demande beaucoup de mœurs ; & j'ajoute que quelque ſages & bien proportionnées entr'elles que ſoient ſes loix conſtitutives, elle ne peut ſubſiſter que dans une République telle que celle de l'ancienne Grèce, où tous les citoyens ſe connoiſſoient, ſe ſervoient mutuellement de cenſeurs, & étoient continuellement ſous les yeux & ſous la main des magiſtrats. Cette doctrine que je prends la liberté de vous expoſer, je l'ai puiſée dans Platon, dans Ariſtote, dans tous les Politiques anciens ; & il me ſemble que cette ſavante théorie n'eſt que trop

bien prouvée par toute l'hiſtoire. Dans ce moment, j'ai ſous les yeux la carte de vos poſſeſſions, & je ne puis ſonger ſans une ſorte d'effroi à la vaſte étendue de territoire que renferme la Penſilvanie. Il ne faut qu'un homme adroit, hardi, entreprenant, qui n'ait rien à perdre & beaucoup à eſpérer dans le trouble, pour y cauſer, ou du moins pour y préparer une révolution. Mais ſans parler de ces aventuriers, qui de leur autorité privée, s'érigeront en Tribuns du peuple, qui me répondra que quelque riche commerçant, en affectant une politique populaire, ne profitera pas des inquiétudes, des haines, des jalouſies toujours renaiſſantes dans une Démocratie où les fortunes ſont ſi diſproportionnées, pour attiſer le feu de la diſcorde civile, eſſayer ſon pouvoir & établir ſa tyrannie.

On me dira peut-être que je me fais des chimeres pour avoir le plaiſir de les combattre : mais je vous prie, Monſieur, de relire l'Hiſtoire de Flo-

rence ; & vous craindrez, ſi je ne me trompe, qu'il ne s'éleve en Penſilvanie des Médicis, qui paſſeront de leur banque ou de leur comptoir ſur le trône. A quoi ne peuvent pas conduire l'ambition, le génie, l'argent & la faveur populaire ? Il ne faudroit qu'un pareil exemple pour rompre tous les liens de votre confédération. Je ſuis fâché de m'arrêter ſi long-tems ſur ces triſtes objets ; mais ſi la politique inſtruite de la force des paſſions & des caprices de la fortune, ne veut pas ſe tromper, elle doit être très-facile à craindre, & plus difficile encore à eſpérer.

Le peuple, dit la loi de Penſilvanie, *a droit de s'aſſembler, de conſulter pour le bien commun, de donner des inſtructions à ſes Repréſentans, & de demander à la légiſlature, par la voie d'adreſſes, de pétitions, ou de remontrances, le redreſſement des torts qu'il croit lui être faits.*

Je vous avoue, Monſieur, que j'ai peine à comprendre la penſée de cette loi. Que le peuple ait droit de conſulter

ſur ſes intérêts, & de donner des inſtructions à ſes Repréſentans, quand il eſt aſſemblé pour les nommer, rien n'eſt plus juſte ni plus raiſonnable, rien alors n'eſt ſéditieux. Mais je demande ſi le peuple a droit de s'aſſembler toutes les fois qu'il lui en prendra fantaiſie, ſans être aſtreint à aucune regle, à aucune police, & ſans être ſous les yeux d'un magiſtrat? Si c'eſt-là l'eſprit de la loi, il faut convenir, Monſieur, qu'à force d'être populaire, elle eſt véritablement anarchique. Les loix ne peuvent rendre trop reſpectable la puiſſance légiſlative; & je vois ici qu'on l'expoſe aux caprices d'une aſſemblée tumultueuſe que ramaſſera un brouillon, un mécontent qui aura aſſez d'éloquence pour entraîner les eſprits. Ces adreſſes, ces pétitions, ces remontrances peuvent être utiles & même néceſſaires en Angleterre, où les Parlemens ſont ſeptenaires, & trahiſſent quelquefois les intérêts de la nation; tandis que le Roi & ſes Miniſtres ont une autorité trop prépondérante dont

il eſt à propos de ſe défier, & qu'il eſt ſage d'intimider. Mais en Penſilvanie, elles ne ſont bonnes à rien, parce que l'aſſemblée légiſlative s'y renouvelle tous les ans, de même que les magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice. Si je ne me trompe, les loix en Angleterre doivent tenir le peuple attentif à ſes intérêts, parce que ſa liberté a de puiſſans ennemis : mais au contraire, elles doivent apprendre au peuple de Penſilvanie à avoir un peu de patience, & ſur-tout à ne jamais agir que ſous la direction d'un magiſtrat, parce que l'anarchie ne lui peut être d'aucune utilité.

Je vous découvrirois moins librement mes penſées, Monſieur, ſi vous aimiez moins la vérité, ou ſi mes erreurs étoient capables de vous tromper. Je doute que vous approuviez la conſtitution de Penſilvanie, quand au lieu de rendre la puiſſance légiſlative auſſi reſpectable, auſſi grande, auſſi complette qu'elle doit l'être, elle lui refuſe la faculté de rien

ajouter, ni de rien changer à sa premiere constitution. Voilà, je l'avoue, une étrange loi. Les législateurs assemblés à Philadelphie pour jetter les fondemens d'une République naissante, pouvoient-ils ignorer que rien ne peut borner la puissance législative? Cette assemblée se croyoit-elle infaillible? De nouvelles circonstances, de nouvelles affaires, de nouvelles mœurs, de nouveaux besoins n'exigeront-ils pas de nouvelles loix, ou qu'on apporte quelque modification aux anciennes? Quelle puissance supérieure, ou même égale à l'assemblée législative, les premiers législateurs ont-ils imaginée pour contraindre celle-ci à observer ponctuellement ce qu'ils ont ordonné? On ne doit jamais porter une loi qui peut être violée impunément. Il me semble que c'est un axiome reconnu sur toute la terre, que la puissance législative ne doit être bornée par rien, si on ne veut pas la détruire ou rendre son action inutile. A quoi servira donc cette

clauſe dont je me plains? A diminuer le reſpect profond dont tout citoyen doit être pénétré pour le corps légiſlatif; à faire naître des conteſtations & des querelles ſur la nature des nouveaux réglemens, & autoriſer les juriſconſultes qui ſont tous naturellement ſophiſtes, à interpréter les loix à leur volonté; & à prouver que les nouvelles ſont nulles & ſans force, parce qu'elles ne ſont pas conformes aux anciennes.

Autre ſcrupule; car je ne donne que ce nom à mes obſervations. Dans une République où les peres offriroient à leurs enfans l'exemple des mœurs ſimples de la Démocratie, je ne ſerois point fâché que tout jeune homme de vingt & un ans, né dans l'Etat, & qui auroit preſque toujours vécu dans ſa famille, eût droit de ſuffrage dans l'élection des Repréſentans de ſa ville ou de ſon Comté. C'eſt à cet âge qu'on aime le bien avec plus de courage, & il ne faut pas beaucoup de lumiere pour ſavoir quels ſont les citoyens d'un canton qui jouiſſent

de la meilleure réputation. Mais c'eſt être, je crois, trop libéral que d'accorder ce privilége à tout aventurier qui ſera venu pendant un an payer les taxes de l'Etat. Il doit néceſſairement réſulter de cette diſpoſition, qu'une foule de jeunes gens qui ne jouiſſent pas dans les autres Etats-Unis du droit de citoyens, ſe réfugieront dans la Penſilvanie : ils ne porteront point les mœurs ſimples que demande la Démocratie. Les aventuriers ſe vendront aux différens partis qui partageront les villes & les Comtés, & l'on n'a rien à attendre de bon de ces paſſe-volans.

La loi veut que les enfans des Francs-tenanciers, âgés de vingt & un ans, ayent voix dans l'élection des Repréſentans, quoiqu'ils n'ayent point payé de taxes. J'y conſens, mais je demande comment cette diſtinction ariſtocratique peut, ſi je puis parler ainſi, s'amalgamer avec les principes tout démocratiques des Penſilvaniens. La vanité qui eſt dans le cœur de tous les hommes,

eſt de toutes les paſſions la plus agiſſante & la plus ſubtile. Je gagerois que ces Francs-tenanciers regarderont leur privilége comme une ſorte de dignité qui les ſépare & doit les ſéparer des citoyens qui ne poſſédent pas de terres. Après les avoir dédaignés, ils ne voudront point ſe confondre avec eux. Voilà deux ordres de familles. De ce que les unes jouiront d'une prérogative particuliere, elles concluront qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois ſe former une nobleſſe héréditaire que les loix Américaines proſcrivent. Je vois des combats continuels entre l'Ariſtocratie que les paſſions établiront, & la Démocratie que les loix protégeront; & pour que la république en ſortît avec avantage, ou du moins ſans ſe perdre, il faudroit que les citoyens euſſent les vertus des beaux tems de Rome, c'eſt-à-dire, cruſſent qu'il y a quelque choſe de plus précieux que l'argent.

S'il arrivoit qu'une ou pluſieurs villes, un ou pluſieurs Comtés négligeaſſent,

ou refuſaſſent d'envoyer des Repréſentans à l'aſſemblée générale, les deux tiers des membres des villes ou Comtés qui auront élu & envoyé les leurs, auront tous les pouvoirs de l'aſſemblée générale auſſi pleinement & auſſi amplement que ſi la totalité étoit préſente, pourvu toutefois que lorſqu'ils s'aſſembleront, il ſe trouve des députés de la majorité des villes & Comtés.

Voilà, je l'avoue, Monſieur, une des loix les plus extraordinaires qu'on puiſſe trouver dans le code d'un peuple qui s'aſſemble pour former ſa conſtitution. Je demanderois volontiers aux légiſlateurs ſur quel fondement ils ont ſoupçonné, ou prévu que quelque ville, ou quelque Comté pourroit être capable d'une pareille négligence, ou d'une mauvaiſe volonté ſi criminelle. Si cette loi leur a paru néceſſaire, il faut qu'il y ait déja dans l'eſprit des citoyens un préjugé, une erreur, un vice qui ſépare leurs intérêts de ceux de la république & y prépare un ſchiſme fatal. Il falloit donc en même-tems y remé-

dier ; il falloit donc prendre des mesures pour empêcher que la puissance publique ne fût dégradée. Car les villes, ou les Comtés qui n'auront pas envoyé leurs Représentans à l'assemblée générale législative, prétendront sans doute ne pas obéir à des loix qui ne seront pas leur ouvrage. Vice énorme ! il suppose une indifférence monstrueuse pour la patrie, & annonce dans une Démocratie l'entiere dissolution de la république.

A la bonne heure, que les portes de l'assemblée législative soient ouvertes à tout le monde : ce sera une école où les citoyens pourront aller s'instruire. Il est bon qu'on imprime tous les huit jours le journal de ses sessions : la Démocratie est ennemie du mystere, & elle a besoin qu'on l'éclaire ; mais il est peut-être dangereux que *tous les bills qui auront un objet public soient imprimés pour être soumis à l'examen du peuple.* C'est peut-être le plus sûr moyen de rendre tout problématique. Qui ne sait combien le peuple est ignorant, imbécille & su-

jet à la prévention, quand il auroit même autant d'eſprit & de lumieres que le peuple de l'ancienne Athènes. Le légiſlateur n'auroit-il pas dû ſe borner à preſcrire que *les raiſons & les motifs qui détermineront à porter une loi ſeront complettement & clairement développés dans le préambule des ordonnances ?* Cette précaution ſuffiſoit pour porter les Repréſentans à ne pas agir téméraire-ment, & prémunir le peuple contre les ſophiſmes des citoyens inquiets & mal-intentionnés.

Paſſons à la puiſſance exécutrice ſans laquelle il ſeroit inutile de faire des loix. Les Penſilvaniens l'ont confiée à un conſeil compoſé de douze magiſtrats qui doivent être nommés par les mêmes élec-teurs qui auront choiſi les Repréſentans de la ville de Philadelphie, & des onze Comtés qui forment cette République. Ce conſeil aura à ſa tête un Préſident ou ſon Vice-Préſident, & l'un & l'autre ſeront élus tous les ans au ſcrutin par l'aſſemblée générale & le conſeil réunis ;

mais ils ſeront toujours choiſis parmi les membres du conſeil.

J'oſerois blâmer, Monſieur, & cela ſans crainte de me tromper, que la formation du conſeil exécutif ne ſoit pas l'ouvrage de l'aſſemblée générale. Pourquoi, je vous prie, confier à vos électeurs de 21 ans, à une multitude toujours ignorante & portée naturellement à aimer les magiſtrats indulgens, le ſoin de choiſir des hommes deſtinés à veiller à l'obſervation des loix, & manier les intérêts les plus importans, & les affaires les plus délicates de la République? Qui peut être cenſé plus capable de ce choix que les Repréſentans ſi intéreſſés à ce que leurs loix ſoyent conſervées & obſervées avec la plus grande fidélité? Je croirois d'ailleurs que c'eſt le moyen le plus favorable pour établir entre la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice, naturellement jalouſes l'une de l'autre dans tout gouvernement libre, & preſque toujours ennemies dans la Démocratie, cet ac-

cord & cette harmonie qui font le bien de l'Etat. Il me ſemble que ſans bleſſer leurs principes, les légiſlateurs de Penſilvanie pouvoient accorder à l'aſſemblée générale la faculté de choiſir les membres du conſeil exécutif parmi les Repréſentans qui la compoſent. Il en ſeroit réſulté pluſieurs avantages. Le Comté dont le Repréſentant auroit été élu, ſeroit flatté de cet honneur ; car les hommes ne négligent rien de tout ce qui peut intéreſſer leur amour propre. — Il ſe ſeroit formé une ſorte d'émulation entre les Comtés : ils auroient été attentifs à n'envoyer à l'aſſemblée générale que des citoyens dignes de concourir pour les places du conſeil. Le corps dépoſitaire des loix auroit été compoſé des hommes les plus eſtimables, & par cet intérêt commun de gloire & d'émulation, le caractere trop inconſidéré & trop intriguant de la Démocratie auroit du moins été un peu tempéré.

Ce n'eſt pas tout, Monſieur, je pourrois obſerver qu'il eſt très-difficile

que

que ce nombre de douze conſeillers ſuffiſe à toutes les affaires de l'adminiſtration. Je demanderois encore pourquoi dans un gouvernement, où ſous prétexte de ſon extrême liberté, on ne ſe donne pas plus de peine à penſer & à réfléchir que ſous le gouvernement le plus deſpotique, les légiſlateurs aſſemblés à Philadelphie n'ont preſcrit aucune regle, aucune police, aucun régime ſur la maniere de traiter les affaires, ſoit dans l'aſſemblée générale, ſoit dans le conſeil exécutif? Les Philoſophes preſcrivent à leurs diſciples la route qu'ils doivent tenir pour chercher & trouver la vérité : les légiſlateurs ne doivent-ils pas être également attentifs à établir des formes pour conduire à la juſtice & au bien public, puiſqu'ils ont affaire à des hommes ſouvent peu inſtruits, & que les paſſions peuvent égarer les plus éclairés ?

Après vous avoir expoſé tant de doutes & de ſcrupules, j'ai vu avec le plus grand plaiſir dans la conſtitution des

Penſilvaniens qu'ils n'ayent pas confié la puiſſance exécutrice, comme la plupart des Etats-Unis, à un conſeil qui dût ſe renouveller entiérement toutes les années. Le conſeil compoſé de magiſtrats triennaux, verra ſortir tous les ans les quatre plus anciens qui ſeront remplacés par quatre nouvelles élections. *Au moyen de cette rotation continuelle*, dit la loi, *il y aura plus d'hommes accoutumés à traiter les affaires publiques, il ſe trouvera dans le conſeil un certain nombre de perſonnes inſtruites de ce qui s'y ſera fait l'année d'auparavaut ; & par-là les affaires ſeront conduites d'une maniere plus ſuivie & plus uniforme.* Je conviens que la Penſilvanie aura moins d'écarts & plus de tenue dans ſes principes, que les républiques qui n'ont établi qu'un conſeil dont tous les membres ſont annuels : mais cela ne ſuffit pas pour me raſſurer. Les magiſtrats d'une république naiſſante, & qui travaille à former ſon caractere, n'ont-ils pas beſoin d'une plus longue autorité pour y

établir des maximes, des principes conſtans, & lui donner, pour ainſi dire, l'allure la plus favorable à ſon bonheur ?

Peut-on penſer, Monſieur, ſans frayeur à cet amas d'hommes qui compoſent les ſociétés ? Tous ont des paſſions très-actives & différentes. Les uns cependant ſont incapables de penſer, & c'eſt le grand & le très-grand nombre : les autres ne ſont propres qu'à combiner entr'elles les idées qu'on leur a données, & au milieu de tout cela il s'éleve quelques hommes de génie, qui cependant ne penſeront pas toujours de même. Que deviendra donc une république ſi elle n'a pas en elle-même un corps toujours ſubſiſtant, qui conſerve religieuſement le dépôt des loix, de la politique & du caractere national, comme les Veſtales conſervoient le feu ſacré de Veſta ? Analyſons, je vous prie, Monſieur, les hiſtoires de Lacédémone & de Rome ; & vous verrez, je crois, évidemment que ces deux républiques n'ont dû les vertus, la politique, la ſageſſe, la conſ-

tance & le caractere, en un mot, que nous admirons, qu'à l'établiſſement de ce ſénat perpétuel qui en étoit l'ame. Par-là l'Ariſtocratie & la Démocratie étoient tenues en équilibre, & il en réſultoit une forme mixte qui conſervoit les avantages des deux gouvernemens, ſans avoir aucun de leurs vices. J'ai vu avec beaucoup de plaiſir dans la conſtitution de New-York, que cette république s'eſt fait un conſeil compoſé de 24 membres, dont les quatre plus anciens ſortiront tous les ans, & ſeront ſuppléés par une nouvelle élection de quatre Candidats, qui ſans effort prendront naturellement l'eſprit du corps dans lequel ils entrent, & le tranſmettront à leurs ſucceſſeurs en ſortant de place.

Malgré la ſévérité amicale avec laquelle j'ai examiné les loix de Penſilvanie, je ſuis pénétré du plus profond reſpect pour les légiſlateurs qui les ont portées. On voit en mille endroits une connoiſſance profonde des droits de la

nature & du cœur humain ; mais je le répete, dans un moment où vous étiez enfin forcés de ne plus reconnoître l'autorité de l'Angleterre, & qu'il falloit se hâter de former une conſtitution pour prévenir l'anarchie, & déconcerter les vues criminelles des partiſans que les Anglois avoient parmi vous, on n'a pas eu le tems d'arranger de la maniere la plus parfaite toutes les parties du gouvernement. Les légiſlateurs peuvent revenir ſur leurs pas : l'amour de la patrie les y invite, & je ne doute pas qu'ils ne donnent à la Penſilvanie le gouvernement le plus convenable à ſa ſituation préſente, en s'occupant cependant de l'avenir.

La forme du gouvernement établie dans la république de Maſſachuſſets, eſt calquée ſur le gouvernement d'Angleterre, mais elle eſt beaucoup plus ſage. Ce qu'on appelle Parlement chez les Anglois eſt appellé chez vous, Monſieur, Cour générale. Elle eſt compoſée d'un Sénat qui repréſente la Chambre haute

d'Angleterre, & d'une Chambre des Repréſentans qui jouit des mêmes droits que la Chambre des Communes à Londres. Chacune de ces deux Chambres peut dreſſer des bills à part ; on ſe les communique mutuellement, & ceux qui ſont adoptés à la pluralité des ſuffrages par les deux Chambres, ſont adreſſés au Gouverneur qui les approuve en y mettant ſa ſignature, ou qui les renvoie en expoſant les raiſons qui l'ont empêché d'y donner ſon conſentement. Cependant ſi les deux Chambres perſiſtent dans leur réſolution, & que les bills dans un ſecond examen ſoyent encore approuvés, non pas ſimplement à la pluralité des voix, mais par les deux tiers des membres préſents ; alors les bills rejettés par le Gouverneur ont force de loi. Il en eſt de même ſi le Gouverneur tarde plus de cinq jours à faire connoître ſon ſentiment : par ſon ſilence, il eſt cenſé tout approuver.

Il me ſemble que cette adminiſtration eſt bien plus ſage que celle d'Angle-

terre. Un gouverneur annuel qui devant bientôt rentrer dans la classe des simples citoyens, ne peut avoir aucun intérêt d'augmenter sa prérogative, qui est éclairé par un conseil qu'on lui a donné, qu'il n'a pas choisi & ne peut disgracier à son gré; un magistrat, en un mot, qui n'a par sa fortune aucun moyen d'acheter les suffrages de la Cour générale, ni d'en corrompre les membres en tentant leur ambition par des titres & des dignités, n'est point l'ennemi de la liberté publique, comme un roi d'Angleterre à qui ses passions donnent des intérêts contraires à ceux de la nation; qui mine sans cesse & sourdement les droits des Grands & de la Commune; & qui en avançant peu à peu vers le pouvoir absolu par le moyen de la corruption, énerve les ames, affoiblit le sentiment de la liberté, & trouvera enfin un moment, où en agissant avec vigueur & dureté, il étonnera & consternera les Anglois, comme Henri VIII, & leur

apprendra à plier ſous le poids de ſon ſceptre.

D'alleurs je fais attention que le Roi d'Angleterre ayant la prérogative du *Veto*, gêne, arrête, captive la puiſſance légiſlative qui ne peut pas porter les loix néceſſaires à ſa ſûreté. Le Parlement obligé de négocier, ne peut agir avec la ſimple & noble fermeté qui lui convient. Réduit à une défenſive qui doit à la longue le perdre, il ne peut y renoncer ſans expoſer l'Etat aux plus grands déſordres, & remettre ſa deſtinée au ſort toujours incertain des armes. Le Gouverneur de Maſſachuſſets ne fait au contraire que des remontrances à la puiſſance légiſlative : c'eſt un reſſort qui n'en retarde l'action que pour la rendre plus ſalutaire, en prévenant toute précipitation, toute ſurpriſe & tout engouement. La cenſure que les deux Chambres de la Cour générale exercent l'une ſur l'autre, en pouvant rejetter mutuellement leurs bills, eſt, ſi je ne me

trompe, favorable à la ſtabilité du gouvernement. Elle arrête le goût des nouveautés ; elle inſpire aux citoyens un plus grand attachement & un plus grand reſpect pour les loix ; & l'examen qu'on attribue au Gouverneur de Maſſachuſſets, n'eſt propre qu'à aſſurer tous ces avantages.

Peut-être aurez-vous le chagrin, Monſieur, de voir la Penſilvanie ſe livrer à tous les caprices de la Démocratie, tandis que le gouvernement de Maſſachuſſets s'affermira ſur ſes principes. Vous avez eu la ſageſſe, en formant une république nouvelle qui ſecouoit le joug d'un maître dur & qui vous immoloit à ſes intérêts mal-entendus, de ne préſenter aux eſprits que des loix qui ſe lient ſans effort à toutes les idées auxquelles ils étoient accoutumés ; & qui loin de bleſſer les anciennes habitudes, ne ſervent qu'à rendre la liberté plus agréable & plus tranquille. Vos concitoyens n'ont point éprouvé le ſoubreſaut que les Penſilvaniens ont ſouf-

fert dans la révolution de leur gouvernement. Sur une baſe Démocratique qui aſſure à la multitude ſa liberté, ſans lui donner des eſpérances trop audacieuſes, vous avez établi une Ariſtocratie qui par ſa nature eſt moins remuante, plus égale à elle-même, & que les mœurs de l'Amérique trop ſemblables à celles de l'Europe, rendent aujourd'hui néceſſaire. Tandis que la Penſilvanie emportée loin de ſes opinions, de ſes loix & de ſes habitudes familieres, peut s'enivrer d'une liberté Démocratique dont elle ne connoît pas les reſſorts, & qu'elle confondra vraiſemblablement avec la licence, la République de Maſſachuſſets plus meſurée dans ſes opérations, parce qu'elle n'aura à concilier que des intérêts moins oppoſés, affermira ſon gouvernement & ſon caractere.

Je ne doute point que les perſonnes qui ne penſent qu'à la dignité & aux droits communs que tous les hommes tiennent de la nature, ne préferent le gouvernement de Penſilvanie à celui de

Maſſachuſſets. Mais je ne ſuis pas moins perſuadé qu'elles changeront de ſentiment, ſi abandonnant leurs ſpéculations métaphyſiques, elles étudient l'eſprit humain ſi borné dans la plupart des hommes. Il ſemble en effet par la maniere dont la nature leur diſpenſe inégalement ſes faveurs, qu'elle prépare elle-même la ſubordination dont la ſociété ne peut ſe paſſer. C'eſt donc en ſe conformant à ſes loix, que nous devons établir les nôtres, & ne pas donner le pouvoir de conduire à ceux qu'elle a deſtinés à être conduits. Qu'on deſcende dans notre cœur pour y démêler le germe de toutes les paſſions qui cherchent continuellement à ſe développer; qu'on étudie la force de nos habitudes qui obſcurciſſent les lumieres de notre raiſon, & finiſſent par nous rendre chers des abus que nous aurions crus intolérables; & l'on ſera convaincu que la politique la plus ſage eſt celle qui ſe prête le plus aux beſoins des circonſtances pour en tirer le meilleur parti

poſſible. Je ne puis trop le répeter ; à meſure que les mœurs ſe relâchent, les loix & le pouvoir doivent être plus reſſerrés, & le gouvernement confié à moins de mains. En effet, Monſieur, ne voit-on pas clairement dans toutes les révolutions des Etats qu'une Démocratie corrompue les conduit malgré eux à l'Ariſtocratie, & que ce gouvernement à ſon tour devient oligarchique pour finir par la Monarchie ? Voilà où nous mene la marche des paſſions, ſi on les laiſſe faire ; & c'eſt à les retenir dans leur cours, & à les diriger vers une fin utile, c'eſt-à-dire honnête, que conſiſte tout l'art de la légiſlation.

C'eſt à vous, Monſieur, qui connoiſſez les progrès que les vices d'Europe ont faits dans vos Etats, de juger du gouvernement qui leur convient le mieux. Pour moi, je n'ai que des lumieres fort incertaines ſur cette matiere. J'ai oui dire que les Penſilvaniens ſont beaucoup plus cultivateurs que commerçans, & ne connoiſſent point ces fortunes

disproportionnées & trop grandes qu'on ne rencontre que trop dans la république des Massachussets. Soit ; mais cela suffit-il pour justifier leur Démocratie ? Je sais que l'agriculture donne des mœurs beaucoup plus simples & plus pures que le commerce ; mais je vois que le port de Philadelphie ouvre une porte favorable à l'industrie & au commerce. Si les richesses que donnent les terres sont agréables & cheres aux Pensilvaniens, pourquoi négligeront-ils de les augmenter en suivant l'exemple des Bostoniens ? Je demande quelles mesures les loix ont prises pour les arrêter sur le bord du précipice. Je demande en second lieu, si dans un gouvernement tout populaire, il est possible d'en prendre. Ce seroit un miracle du premier ordre, si un peuple qui cultive péniblement la terre pour s'enrichir, qui aura bientôt des atteliers & des ouvriers pour travailler & façonner les matieres premieres, afin de favoriser l'agriculture même & de hâter ses progrès, est capable de ne se pas laisser en-

traîner par le ſentiment dont il ſera affecté. C'eſt à la loi, c'eſt au gouvernement à venir à ſon ſecours. Je demande encore quelles ſeront alors les reſſources de la Démocratie Je m'arrête long-tems ſur cet article, Monſieur, parce que je deſire de tout mon cœur que la Penſilvanie ſe donne, ou adopte des principes politiques plus proportionnés à ſes beſoins, aux circonſtances préſentes & aux malheurs dont elle eſt menacée.

J'en reviens à Maſſachuſſets, Monſieur, & je vois avec plaiſir que le gouvernement tient éloignés de lui tous ces hommes qui n'ont pour fortune que leurs bras, & ne peuvent que troubler l'adminiſtration politique, ſi on leur accorde quelqu'autorité. C'eſt peut-être par cette même raiſon, que les républiques anciennes qui connoiſſoient ſi bien les devoirs de l'humanité entre les citoyens, en ont bleſſé les droits, en admettant des eſclaves qui n'étoient rien dans l'Etat, & ſoumis à la volonté ſeule de leurs maîtres. Avec plus de ſageſſe,

les pauvres ſont chez vous ſous la protection des loix, & ils peuvent eſpérer qu'avec leur travail & leur économie, ils pourront un jour s'élever à la dignité de contribuer au choix des Sénateurs, des Repréſentans & même du Gouverneur. Cette eſpérance leur rend leur condition agréable : ils aimeront l'Etat à cauſe du bien qu'ils en attendent, & vous ne craindrez point ces ſoulevemens d'eſclaves dont l'hiſtoire ancienne nous parle. En exigeant une fortune très-différente pour entrer dans la Chambre du Sénat, & dans celle des Repréſentans, vous avez empêché par un ſage équilibre que les plus riches citoyens n'attiraſſent à eux toute l'autorité. C'eſt là, je crois, l'arrangement le plus propre qu'on pût prendre pour tempérer l'Ariſtocratie par une ſorte de mélange de la Démocratie.

Il eſt très-ſage que la Cour générale compoſée des Sénateurs & des Repréſentans ſoit chargée de nommer les neuf Conſeillers qui ſont revêtus de la puiſſance exécutrice, conjointement avec le

Gouverneur & ſon Lieutenant. Après ce que j'ai dit du Conſeil de Penſylvanie, vous ne ſerez pas ſurpris, Monſieur, ſi je prends la liberté de condamner celui de Maſſachuſſets, encore moins nombreux, & qui ſe renouvellera entiérement toutes les années. Il ne faut pas ſe le déguiſer; une Ariſtocratie, ſans un conſeil où ſe conſervent & ſe perpétuent continuellement les mœurs, l'eſprit, le caractere & les principes de l'Etat, eſt un véritable monſtre en politique. A quelle fluctuation ne ſeroit-on pas expoſé? La République, en adoptant ſucceſſivement les opinions, & les fantaiſies de ſes Magiſtrats, n'inſpireroit aucune confiance ni à ſes citoyens, ni aux étrangers. Ce défaut ſeul eſt capable de déranger toute l'harmonie de votre Gouvernement.

Je l'avoue, Monſieur, je ſens un attrait particulier pour la République de Georgie. Cette Colonie eſt nouvelle, elle occupe un grand territoire, & l'on me dit que le nombre de ſes habitans

ne monte pas à quarante mille. Quelles heureuſes circonſtances pour établir une République chez un peuple qui n'eſt encore occupé qu'à chercher ſes richeſſes dans le défrichement des terres voiſines de ſes habitations ! Toutes ſes idées doivent naturellement ſe porter du côté de l'agriculture, qui donne ſeule aux hommes l'abondance, conſerve la ſimplicité de leurs mœurs, & diſpoſe leur ame aux grandes choſes. Auſſi a-t-on vu cette Colonie ſi foible & plus expoſée que toute autre aux malheurs de la guerre, ne ſe point démentir, & donner l'exemple du courage & de la prudence.

Si j'avois été aſſez heureux pour être un citoyen de Georgie, je crois que dans l'Aſſemblée qui en rédigea la Conſtitution, j'aurois fait tous mes efforts pour affermir plus ſolidement cet eſprit de modération, de modeſtie, dont il me ſemble que mes concitoyens, malgré leurs mœurs, ne connoiſſent pas aſſez le prix. « Mes freres, mes amis, aurois-je dit, » rendons graces à la Providence

» d'avoir conduit l'Amérique à l'heu-
» reuſe révolution qui aſſure ſon indé-
» pendance, avant le tems que devenus
» trop nombreux & trop riches, il nous
» auroit peut-être été impoſſible d'aſſurer
» notre liberté ſur des fondemens iné-
» branlables. Nous nous trouvons en aſ-
» ſez petit nombre pour pouvoir nous
» entendre ; & nos mœurs que des be-
» ſoins inutiles n'ont pas corrompues,
» nous permettent encore d'établir dans
» notre République naiſſante les vrais
» principes de la ſociété, d'élever une
» barriere entre nous & les vices qui
» ne permettent pas de prendre la route
» qui conduit au bonheur, ou qui la
» font bientôt abandonner. Les hommes
» n'ont de véritables richeſſes que les
» productions de la terre ; voulons-nous
» être ſolidement heureux ? apprenons à
» nous contenter des fruits que nous
» devons à notre travail ; ils nous ſuf-
» firont & ne nous manqueront jamais.
» Prenons des meſures pour que rien ne
» ſoit capable d'altérer cette précieuſe

» vérité que nous connoiſſons encore,
» mais que l'exemple contagieux de nos
» voiſins peut bientôt nous faire oublier ».

« Je vois avec chagrin, continue-rois-je, » que vous ordonniez de gra-
» ver ſur le Sceau de la République une
» *belle maiſon*. J'aimerois mieux qu'il ne
» préſentât qu'une maiſon ſimple & mo-
» deſte, qui rappelleroit à notre poſtérité
» des mœurs ſans luxe & ſans faſte qui
» ont fondé cet Etat & qu'ils doivent
» imiter. Je verrai avec plaiſir dans l'em-
» preinte de ce ſceau, *un champ de blé*,
» *une prairie couverte de gros & de menu*
» *bétail*, *une riviere qui la traverſera*. A
» ces images, qui peignent votre carac-
» tere, pourquoi voulez-vous ajouter,
» *un vaiſſeau qui vogue à pleines voiles ?*
» Songeons qu'il ſera pour nous la boîte
» de Pandore : craignons de nous fami-
» liariſer avec ces idées d'une fauſſe proſ-
» périté & que nous n'imprimerions que
» trop facilement dans la raiſon encore
» peu formée de nos enfans. Plût-à-Dieu
» que jamais aucun vaiſſeau en nous

» apportant des beſoins & des plaiſirs
» inconnus, ne vienne nous dégoûter
» d'une ſimplicité qui peut ſuffire à notre
» bonheur ! Plut-à-Dieu fuſſions-nous
» enfoncées dans les terres & n'euſſions-
» nous à craindre de tout côté que le
» voiſinage des ſauvages bien moins dan-
» gereux que la mer qui baigne nos
» côtes ! Pourquoi cherchons-nous à fa-
» voriſer les ports de Savannah & de
» Sunbury, en permettant à l'un d'en-
» voyer quatre Repréſentans à la cham-
» bre d'Aſſemblée & à l'autre deux pour
» repréſenter & favoriſer leur commerce ?
» Gardons-nous de ſuivre l'exemple de
» cette malheureuſe Europe qui a voulu
» établir ſa force, ſa puiſſance & ſon
» bonheur ſur des richeſſes qui devoient
» l'affoiblir & l'appauvrir. Si nous re-
» gardons le commerce comme l'objet
» & la fin d'un Etat floriſſant, il faut
» dès ce moment renoncer à tous les
» principes d'une bonne politique, ou
» nous attendre qu'après les avoir éta-
» blis, ils ſeront bientôt renverſés. Si

» nous voulons encourager les vertus
» dont nous avons beſoin, & les faire
» aimer à nos enfans, accordons des
» honneurs, des récompenſes, des diſ-
» tinctions aux cultivateurs les plus ha-
» biles & les plus laborieux, & qui pour
» apprendre à défendre leurs poſſeſſions,
» ſe délaſſeront des travaux de la char-
» rue par les exercices glorieux de la
» milice. Ne ſongeons point à attirer
» parmi nous une grande multitude
» d'hommes; ils ne vaudroient pas une
» poignée de bons citoyens qui auront
» de l'ame & de la vertu ».

Je m'arrête à regret, Monſieur, & je me contenterai d'ajouter ici quelques remarques ſur la conſtitution de la Georgie. Il me ſemble que cette République tient un milieu entre la politique de Penſilvanie & celle de Maſſachuſſets. Il ne ſuffit point d'y payer les taxes de l'Etat pour être élevé à la dignité de Repréſentant, mais la fortune qu'on exige eſt trop modique pour ne pas s'accorder avec la Démocratie. D'un autre côté,

les légiſlateurs s'éloignent de l'Ariſtocratie en n'établiſſant point comme ceux de Maſſachuſſets deux Chambres pour exercer la puiſſance légiſlative : on voit que l'égalité leur eſt chere, puiſqu'ils ne veulent pas regarder comme citoyen tout habitant qui n'aura pas renoncé d'une maniere authentique à ces titres particuliers qu'une petite vanité a imaginés, & qui ſemblent déſigner en Angleterre une ſorte de nobleſſe. Je m'informerai avec empreſſement de toutes les nouvelles qui pourront intéreſſer la Georgie. Si on me dit qu'elle s'oppoſe à la corruption, non pas par des loix vagues, mais par des établiſſemens qui favoriſent & protégent les mœurs, j'augurerai bien de ſa fortune. On verra diſparoître les défauts qu'on peut reprocher à ſes loix actuelles, ou ces défauts n'auront aucune influence fâcheuſe.

Les loix portées par la chambre des Repréſentans, ſeront ſoumiſes à l'examen du Gouverneur & de ſon conſeil chargés de la puiſſance exécutrice. Leurs

remontrances ſeront portées à la puiſſance légiſlative par un Comité qui expoſera les changemens que demande le Gouverneur, & les motifs qui les rendent néceſſaires. Pendant cette conférence des deux pouvoirs, le Comité ſera aſſis & couvert, & les Repréſentans auront la tête nue à l'exception de l'Orateur de la chambre. Voilà le monde renverſé, & il eſt extraordinaire que les agens, les commis, les gens d'affaires de la République paroiſſent devant leur maître ſouverain, avec les marques de la prééminence & de la ſupériorité. Je ſais fort bien qu'un chapeau de plus ou de moins ne prouve rien chez un peuple aſſez vertueux pour aimer également les loix & la liberté. De ce vain cérémonial, on conclura ſimplement qu'on a voulu apprendre aux Repréſentans le profond reſpect qu'ils doivent aux miniſtres des loix, lorſqu'en ſe ſéparant, ils ſeront rentrés dans la claſſe des ſimples citoyens. Mais chez un peuple corrompu, où la vanité & l'ambition ne travaillent qu'à frapper

les fondemens de l'égalité, il n'en faudroit pas davantage pour tout perdre. Les plus légers prétextes suffisent à des passions pour se faire des prétentions qui deviendront insensiblement des droits qu'on défendra par toute sorte de moyens.

A PASSY, *6 Août* 1783.

III.

III. LETTRE.

Remarques ſur quelques objets importans, relatifs à la légiſlation des Etats-Unis d'Amérique.

IL ſeroit inutile, Monſieur, d'entrer dans un examen particulier des loix par leſquelles les autres Etats-Unis d'Amérique ont établi chez eux la puiſſance publique ; je tomberois néceſſairement dans des répétitions inutiles & faſtidieuſes : il me ſemble que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma lettre précédente, en vous entretenant des trois Républiques que j'ai étudiées d'une maniere plus particuliere, peut s'appliquer à toutes les autres. J'ajouterai que ſi les citoyens de Maſſachuſſets, de Penſilvanie & de Georgie travailloient dans un nouvel examen de leurs conſtitutions, à mieux proportionner les loix aux beſoins des circonſtances;

dans leſquelles ils ſe trouvent ; s'ils s'occupoient autant de l'avenir que du moment préſent ; ſi leurs réglemens établiſſoient un équilibre plus juſte entre la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice, ſi l'ambition du peuple moins excitée par les droits & les eſpérances que lui donne la Démocratie, ne devoit jamais avoir beſoin de faire des efforts convulſifs pour défendre ſa dignité ; ſi les riches voyoient devant eux aſſez d'obſtacles pour ne pas oſer choquer leurs inférieurs ; ces Républiques ſerviroient de modele aux autres qui ſeroient à leur tour plus retenues dans leur conduite, & profiteroient ſans doute des exemples mis ſous leurs yeux. Cependant, s'il s'y élevoit encore quelques troubles, les autres s'offriroient comme médiatrices ; la réputation de leur ſageſſe donneroit du poids à leur négociation, & peu-à-peu les bons principes s'établiroient dans toute la Confédération.

Les trois Républiques, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, ſont les ſeules

qui ayent ſenti le prix des mœurs & d'une bonne éducation, ou du moins qui en ayent parlé. Les légiſlateurs de Maſſachuſſets ne ſongent pas ſeulement à étendre les lumieres de notre eſprit ; ils veulent encore qu'on grave profondément dans le cœur des enfans les principes *de l'humanité & de la bienveillance générale, de la charité publique & particuliere, de l'induſtrie, de la frugalité, de l'honnêteté, de l'exactitude dans les procédés, de la ſincérité, de toutes les actions ſociales, & de tous les ſentimens généreux.* Je ne vois là qu'une déclamation vague, ſi la République ne ſe hâte par des établiſſemens réels de mettre en pratique cette belle théorie ; car toutes les vertus qui auroient été inſpirées aux jeunes enfans par leur premiere éducation, ne ſubſiſteroient pas long-tems, ſi en entrant dans le monde, les mœurs des citoyens leur donnoient des leçons contraires. Je vois donc avec chagrin, Monſieur, que des légiſlateurs ſi ſages dans un moment, n'établiſſent nulle part

des regles conſtantes en faveur des bonnes mœurs. Ils veulent au contraire favoriſer les progrès du commerce & ouvrent une porte à l'avarice, en ordonnant, par exemple, qu'on faſſe au Gouverneur un traitement honorable qui ſuffiſe amplement aux beſoins de ſon état.

Je voudrois au contraire qu'à meſure que les dignités ſont plus importantes, on leur attribuât des appointemens moins conſidérables; je voudrois même qu'elles n'en euſſent aucuns. Les Américains ne ſont plus ſujets du Roi d'Angleterre; ils ſont aujourd'hui des hommes libres, & ſi mon opinion leur paroiſſoit auſſi dure & auſſi ſauvage qu'elle peut le paroître en Europe, je ne pourrois m'empêcher d'en tirer un mauvais augure pour l'avenir. L'argent peut faire les grands Seigneurs dans une Monarchie, mais il avilit les Magiſtrats dans une République; ce n'eſt ni la cupidité, ni le luxe, ni le faſte qui les honore. On aime bien peu la patrie, quand on demande des ſalaires pour la ſervir. Quand on l'aime peu,

on eſt un citoyen peu eſtimable, & quand on eſt un citoyen peu eſtimable, par quel prodige pourroit-on être un excellent Magiſtrat ? Pourquoi un Gouverneur, qui doit jouir par lui-même d'une fortune honnête, ne pourroit-il pas être aſſez libéral pour accorder une ou deux années de ſa vie aux beſoins de ſa République ? Voici le moment critique pour les Américains : ſi les mœurs ſont déjà telles qu'il faille acheter des Magiſtrats, ce déteſtable principe devenant l'eſprit général des citoyens, les aviliroit tous. Que la République de Maſſachuſſets ait le courage de détruire la loi dont je me plains ; que le premier Magiſtrat faſſe éclater une fois ſon déſintéreſſement ; & tous les citoyens qui aſpirent à l'honneur de lui ſuccéder, auront la même généroſité, & cette vertu deviendra enfin familiere & commune. Mais permettez-moi d'ajouter que pour la conſerver, il faut encourager les citoyens à ne pas rougir de leur ſimplicité. Il faut par des

loix ſomptuaires & favorables aux mœurs, prévenir le progrès du luxe, diminuer les beſoins de la molleſſe & de la vanité, paſſions qui ne connoiſſent point de bornes, qui perdent enfin les Monarchies mêmes, & détruiſent en un inſtant les Républiques. C'eſt par cette diſcipline publique & générale que ſera véritablement achevée l'éducation de vos enfans.

La Caroline ſeptentrionale & la Georgie entrevoient l'utilité de l'éducation, & ne diſent pas un mot des mœurs; eſt-ce que ces deux Etats n'en connoiſſent pas le pouvoir? *Quid Leges ſine moribus vanæ proficiunt?* On voit avec plaiſir que les légiſlateurs de Penſilvanie ſe ſont occupés de cet objet; mais en louant les vertus, il falloit prendre des meſures pout les faire aimer. C'étoit une choſe d'autant plus importante, que plus un Gouvernement eſt Démocratique, plus les mœurs y doivent avoir d'empire. Le peuple plutôt conduit par ſes habitudes que par ſes lumieres, qui ſont toujours foibles & mêlées d'une foule de

préjugés, s'y laisse emporter par la fougue de ses passions & de ses opinions, & ne connoît point ces différens tempéramens auxquels les principaux citoyens d'une Aristocratie sont accoutumés par leurs propres intérêts. Mais la Pensilvanie ne pourvoira utilement aux mœurs publiques, qu'autant qu'elle s'appliquera à corriger les principaux citoyens des vices qui doivent leur être les plus naturels. Pour y travailler avec quelque succès, il faudroit certainement ne pas borner l'autorité du Conseil des Censeurs à examiner si la constitution a été conservée sans la moindre atteinte.

Ce Conseil qui doit s'assembler tous les sept ans, paroît d'abord assez favorable à la tranquillité publique. On a espéré sans doute que cet établissement donneroit de la patience aux citoyens qui auroient de justes sujets de plaintes, & que l'espérance de voir bientôt réparer les torts qu'on leur auroit faits, les empêcheroit de cabaler, d'intriguer, ou de prendre des partis violens. Mais je

demande, quelle ſera la conduite, quel ſera le pouvoir de ces Cenſeurs, dont la Penſilvanie attend la perpétuité de ſes loix & de ſon Gouvernement, s'il ne ſont pas ſecondés par les mœurs générales de la République ? Ils éprouveront ſans doute le ſort des Cenſeurs Romains, qui après avoir rendu de ſi grands ſervices à leur patrie, lui devinrent inutiles, quand la corruption, qui faiſoit mépriſer les loix, les obligea à ſe taire. Si on vouloit que le Conſeil des Cenſeurs de Penſilvanie pût remplir les devoirs dont il eſt chargé, il auroit néceſſairement fallu joindre au pouvoir dont il eſt revêtu, le ſoin de preſſentir les abus, d'être attentif aux ſymptômes qui annonceroient quelque vice nouveau, & de venir au ſecours de quelque coutume honnête, de quelque uſage louable & de quelque vertu qui paroîtroit s'altérer & s'affoiblir. J'avoue même que malgré ces précautions, je ne ſerois pas entiérement raſſuré. Pour peu qu'on ait réfléchi ſur la nature, le cours, la marche

& les progrès des paſſions, on voit qu'elles ont beſoin d'être ſoumiſes à une cenſure vigilante, attentive & perpétuelle. Si la Penſilvanie ne commence pas par prendre les mœurs ſous ſa protection, les encourager, écarter ce qui peut leur nuire, je craindrai qu'un Conſeil, qui ne s'aſſemble que tous les ſept ans pour réparer les torts faits à la conſtitution, & la raffermir ſur ſes principes, ne ſoit de tous les Conſeils le plus inutile : il ſera lui-même emporté par le torrent des mœurs publiques.

Quoique je ne doute point, Monſieur, que vous ne ſoyez perſuadé que ſans le ſecours des mœurs, toutes les loix ſont ſuperflues, permettez-moi d'être un peu long ſur cet article. Je prierai les Etats-Unis de faire attention qu'ils ont d'autant plus beſoin des ſecours de la morale & des établiſſemens par leſquels elle ſait rendre agréable & chere aux citoyens la pratique des vertus les plus néceſſaires, que vous ne pouvez preſque tirer aucun avantage de la Religion, que la politique

de tous les peuples a cependant regardée comme un des plus puiſſans reſſorts qui font mouvoir le cœur humain, & dirigent notre eſprit.

Vos peres ont jetté les premiers fondemens de vos Colonies dans le tems que l'Angleterre occupée ainſi que le reſte de l'Europe, des controverſes théologiques, étoit déchirée par des guerres de Religion. Ils fuirent d'une patrie où regnoit le fanatiſme, & pleins d'une juſte horreur contre l'abſurde tyrannie qu'on exerçoit ſur les conſciences, ils regarderent comme le comble du bonheur, la liberté de ſervir & d'honorer Dieu de la maniere que chacun croiroit la plus raiſonnable. Cette maniere de penſer devint le premier principe de la doctrine & de la conduite de vos peres; & leurs enfans la ſucerent, pour ainſi dire, avec le lait de leurs nourrices. Il paroît par vos conſtitutions que cette liberté indéfinie de conſcience forme encore l'opinion publique & générale de vos Républiques. Mais les

circonſtances ne ſont plus les mêmes : vous n'obéiſſez plus aux Anglois qui pourvoyoient à votre ſûreté ; vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-mêmes ; & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les ſectes différentes, & qui ſe ſont accoutumées & familiariſées les unes avec les autres, il auroit été néceſſaire de reſtreindre un peu votre extrême tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent réſulter.

Puiſque la Religion exerce ſur l'eſprit des hommes le pouvoir le plus abſolu, il ſeroit ſans doute de la plus grande utilité que tous les citoyens d'un Etat, réunis par un même culte, obéiſſent aux mêmes loix divines, comme ils obéiſſent aux mêmes loix politiques : par-là, la Religion joindroit ſes forces à celles du Gouvernement pour les rendre heureux. Je ſais, Monſieur, que les Etats-Unis ne peuvent plus aſpirer à cet avantage. L'Evangile, qui ſert de regle commune & générale à toutes les ſectes qui vous

ſéparent de communion, vous ordonne la paix & l'amour du prochain ; & le Gouvernement qui rappproche tant de Religions différentes, les protege toutes pour ſe conformer aux regles de la charité chrétienne. Mais permettez-moi de vous demander ſi vos Républiques ont pris des meſures convenables pour que d'autres nouveautés religieuſes que vous ne connoiſſez pas encore, & dont vous devez vous défier, ne viennent troubler votre repos, & renouveller en Amérique les tragédies ſanglantes dont l'Europe n'a été que trop long-tems le théâtre.

On ne peut certainement point blâmer que vous ayez réduit les Miniſtres de la Religion à l'enſeigner : vous leur avez dit avec Jeſus-Chriſt que leur Royaume n'eſt point de ce monde. Plût-au ciel que les Empereurs, les Rois, les Princes qui embraſſerent le Chriſtianiſme, en échange des biens ſpirituels que leur donnoient les Miniſtres de la Religion, ne les euſſent point accablés de richeſſes, de di-

gnités, de grandeurs temporelles: c'étoit ſemer l'ivraye dans le champ du pere de famille, & cette ivraye a en effet étouffé le bon grain; le ſpirituel a obéi au temporel.

Les légiſlateurs de la Confédération Américaine ſe ſont bien préſervés de ce défaut. Les Miniſtres des différentes Religions que vous admettez, ne jouiſſent que de la protection que les loix doivent à tout homme pour ſa ſûreté; mais ils ne ſont point citoyens, puiſqu'ils n'ont aucune part à l'adminiſtration publique ou politique des affaires. D'ailleurs la médiocrité de leurs honoraires attiédit toutes leurs paſſions. De grandes poſſeſſions ne les invitent pas comme en Europe, à confondre d'abord, & enſuite à préférer leurs intérêts temporels à ceux de la Religion: voilà un grand bien. Mais pourquoi flétrir en quelque ſorte des hommes chargés d'enſeigner la morale? Vous paroiſſez vous défier d'eux; c'eſt les inviter à ne pas aimer vos loix. Que vous en auroit-il coûté, pour marquer l'eſtime

que vous devez ſans doute à pluſieurs Miniſtres de vos Religions ? Il ſuffiſoit de leur permettre de voter dans vos élections, & de ne les exclure de toute charge publique que ſous prétexte de ne les point diſtraire des fonctions importantes dont ils ſont chargés. C'eſt ainſi qu'en Europe on s'eſt quelquefois débarraſſé des Eccléſiaſtiques dont le pouvoir incommodoit, ou qui oublioient trop la ſainteté de leur miniſtere.

Mais je paſſe à une obſervation plus importante. Ne craignez-vous point, Monſieur, que de ce mélange de tant de doctrines diverſes, il ne naiſſe une indifférence générale pour le culte particulier de chacune de ces Religions ? Ce culte cependant eſt néceſſaire pour ne pas tomber dans un Déiſme, qui ne peut raſſurer la politique, que quand il ſe trouve dans des hommes élevés au-deſſus de leurs ſens & en état de méditer par eux-mêmes ſur la ſageſſe de Dieu, & de connoître ce que la morale exige d'eux. Ces Déiſtes peuvent être vertueux, mais

le culte auquel ils ont été accoutumés en naiſſant, leur devient peu-à-peu indifférent; ils le négligent, & leur exemple détruit tout eſprit de Religion dans cette foule de citoyens qui ſont incapables d'y ſuppléer & de ſe faire des principes. Il s'établit alors dans la multitude une eſpece d'Athéiſme groſſier qui hâte la ruine des mœurs. Attaché à la terre, le peuple n'éleve plus la penſée au ciel, & oublie le ſouverain magiſtrat de l'univers.

Pourquoi lis-je dans les loix des Penſilvaniens, *qu'aucun homme qui reconnoît l'exiſtence d'un Dieu, ne peut être juſtement privé d'aucun droit civil comme citoyen, ni attaqué en aucune maniere à raiſon de ſes ſentimens en matiere de Religion, ou de la forme particuliere de ſon culte?* En s'en tenant à la Religion chrétienne, peut-on craindre raiſonnablement qu'elle n'offre pas aſſez de ſectes parmi vous pour contenter tout le monde? Voulez-vous, ſous prétexte de peupler plus promptement vos terres, y appeller

les Religions les plus étrangeres ? Je n'oſe point m'expliquer ſur un pareil projet ; je dirai ſeulement que les plus grands légiſlateurs ont toujours été bien moins occupés à attirer beaucoup d'hommes dans leurs Républiques qu'à y former de bons citoyens, & les unir par la même maniere de penſer. Songez, je vous prie, Monſieur, que le caractere de votre Confédération n'eſt encore qu'ébauché. Une guerre de ſept ans n'a point donné à vos Etats un eſprit national. Dans ces circonſtances, ce ſeroit un grand malheur qu'une foule conſidérable d'étrangers vînt ſe jetter parmi vous, vous apporter ſes préjugés, & retarder par-là le progrès des mœurs publiques, qui doivent unir & lier les citoyens par une confiance mutuelle.

Apporter parmi vous de nouvelles Religions, c'eſt y jetter une pomme de diſcorde, & réveiller cet eſprit de diſpute & de controverſe que le tems a fait heureuſement diſparoître. Si ces Religions nouvelles font des proſélites,

comme on a tout lieu de le craindre ; quand on connoît la ſottiſe du peuple & ſon goût pour les nouveautés les plus extraordinaires & les plus bizarres ; par quelle raiſon n'exciteroient-elles pas des haines, des jalouſies & des querelles ameres ? Dans ce moment, la République, il eſt vrai, n'y prendroit peut-être que peu de part ; car les Etats-Unis ne vont être d'abord occupés que des ſoins de leur commerce & de leur agriculture : mais quand il ſe ſera établi chez vous, ce qui n'arrivera que trop promptement, un ordre différent de dignité entre les familles ; quand vous aurez une population plus abondante ; quand vous ſerez expoſés aux diſſentions que doivent faire naître les querelles de la Démocratie, & de l'Ariſtocratie ; je voudrois bien ſavoir pourquoi des citoyens avares, ambitieux, hypocrites & ruſés n'aſſocieroient pas ces partis naiſſans aux projets de leur ambition. Ce qui eſt arrivé en Europe me fait craindre pour ce qui doit arriver en Amérique. Les queſtions que Luther &

Calvin agitoient, n'auroient troublé que les écoles, ſi des hommes puiſſans, qui les mépriſoient, n'euſſent feint de les reſpecter pour ſe faire des partiſans, & ſe rendre aſſez forts pour troubler l'Etat & élever leur fortune particuliere.

Il me ſemble que les légiſlateurs de la Caroline méridionale ſe ſont plus écartés que tous les autres des principes qu'une ſaine politique ſe permet, quand elle eſt obligée à tolérer pluſieurs Religions. Ils ont ordonné que *lorſque quinze perſonnes mâles, ou un plus grand nombre agées au moins de vingt & un ans, profeſſant la Religion proteſtante, conviendront de ſe former en une ſociété pour l'objet du culte religieux, ils ſeront bien & duement autoriſés à former un corps & une égliſe particuliere qui ſera réputée & regardée en vertu des loix, comme de la Religion de cet Etat.* L'eſprit d'une pareille loi n'eſt pas, comme dans les autres Etats-Unis, de tolérer toutes les Religions pour prévenir le fanatiſme: au contraire, elle n'eſt propre qu'à le tenir éveillé & lui don-

ner des forces. La Religion préſente des vérités myſtérieuſes, & les craintes & les eſpérances qu'elle donne, doivent fortement occuper toutes les perſonnes capables de penſer. Il faut donc travailler à calmer les eſprits & prévenir les controverſes. La loi de la Caroline méridionale fait préciſément tout le contraire. Tout le monde ſait combien les hommes tiennent à leurs opinions particulieres, combien il eſt doux de les voir adopter, & de regner ſur la raiſon de ſes diſciples. Il paroît beau d'être le Chef d'une ſecte; & puiſque la Caroline permet à tout étourdi de vingt & un ans, d'aſpirer à cet honneur, en profitant de ſon imagination & de l'ignorance de quatorze autres étourdis comme lui, on doit être ſûr qu'au lieu d'avoir une Religion raiſonnable, elle n'aura que des enthouſiaſtes & des illuminés.

Dès qu'une République admet dans ſon ſein diverſes Religions, qui pour le bien de la paix, de l'union, de la concorde, de la charité, jouiſſent toutes des

mêmes avantages & des mêmes prérogatives, je croirois qu'il faut néceſſairement que les Miniſtres de ces Religions ayent la même liberté d'enſeigner leur doctrine. Mais je deſirerois que chaque égliſe, après avoir expoſé ſes dogmes & ſa diſcipline dans un Catéchiſme, ne pût enſuite y faire aucun changement, ſous prétexte de s'exprimer avec plus de clarté, ou de préſenter les vérités dans un meilleur ordre; il ne doit être permis d'y rien changer. Par-là on prévient dans chaque ſecte les diſputes & les querelles, on empêche que les autres égliſes ne s'obſervent ſcrupuleuſement pour juger ſi leurs droits ne ſont pas bleſſés par ces nouveautés : les Religions s'occuperont moins les unes des autres, & l'habitude de ſe voir ſans mépris, ſans inquiétude & ſans haine, s'affermit davantage de jour en jour.

Les travers de l'eſprit & du cœur humain ſont ſi grands, le tems peut & doit amener des circonſtances ſi variées & ſi biſarres, qu'on ne peut prendre trop de

précaution contre le fanatiſme ou contre l'indifférence que ſemble préparer la multiplicité des Religions. Pourquoi donc le Gouvernement n'auroit-il pas lui-même ſon Catéchiſme moral & politique qu'on apprendroit aux enfans en même-tems qu'on les inſtruiroit des dogmes particuliers de leurs peres & du culte par lequel ils doivent honorer Dieu ? Il ſeroit digne de la ſageſſe du Congrès continental de compoſer un pareil ouvrage. Ce Corps reſpectable de Magiſtrats ſur lequel repoſe toute la proſpérité des treize Etats-Unis d'Amérique, déclareroit donc que les ſaintes écritures étant entendues & interprêtées d'une maniere différente par des hommes qui ont cherché la vérité avec des intentions pures & des lumieres égales, il croiroit outre-paſſer ſon pouvoir en voulant décider une queſtion ſur laquelle la Providence divine ne ſe déclare pas d'une maniere poſitive & ſenſible. Il eſt juſte & il eſt pieux, diroit-il, que toutes les Religions d'Amérique, en adorant les profondeurs des jugemens de

Dieu, ſe tolerent mutuellement, puiſque la Providence les tolere toutes avec la même indulgence. Ne jugeons point nos freres dans la crainte de nous juger nous-mêmes. En faiſant des prieres ſinceres pour la révélation & la propagation de la vérité, que les Américains obſervent avec fidélité le culte dans lequel ils ont été élevés. S'ils ſe trompent, qu'ils ſoient perſuadés que la bonté divine fera grace à l'erreur d'un homme qui croit de bonne-foi obéir à la vérité. On peut ſe tromper aiſément dans les rapports de la Religion avec Dieu, parce qu'ils ſont enveloppés de myſteres; mais les rapports de la Religion avec la ſociété ſont connus de la maniere la plus évidente. Qui peut douter que Dieu n'ait voulu unir tous les hommes par le lien de la morale & des vertus ſur leſquelles eſt fondé le bonheur de chaque citoyen & de la ſociété?

Je ſais, Monſieur, ce que la Religion dominante en Europe peut dire contre un pareil Catéchiſme: auſſi n'eſt-ce point en Théologien que je parle, & je me

borne à dire qu'il eſt une ſuite néceſſaire de la tolérance dont vous ne pouvez vous écarter. Vous ſentez que toutes vos Religions auroient les unes pour les autres l'indulgence que vous deſirez. Les enfans imbus de bonne heure de cette doctrine, en conſerveroient les principes pendant toute leur vie : les citoyens ſeroient attachés à leur Religion, parce qu'ils en attendroient de grands biens dans une ſeconde vie, & n'auroient point une haine indiſcrete contre les autres Religions, parce qu'elles procureroient à leurs ſectateurs les mêmes récompenſes & le même bonheur.

Je deſirerois que pour former & fixer le caractere national, le Catéchiſme du Congrès continental ne s'en tînt pas là. Pourquoi cet ouvrage, ſans ceſſer d'être à la portée des enfans & des hommes qui doivent leur reſſembler pendant tout le cours de leur vie par la peſanteur ou la légéreté de leurs organes & de leur eſprit, ne deviendroit-il pas un traité complet de morale ? Il eſt aiſé d'expoſer la

nature de tous nos devoirs d'une maniere ſimple, courte & ſenſible, & chaque homme pourra en tirer plus ou moins de conſéquences, ſuivant que la nature lui aura donné plus ou moins de facultés intellectuelles. Après avoir fait connoître les devoirs de l'homme comme homme, on le conſidéreroit comme citoyen, & de ce nouveau rapport, on verroit naître de nouvelles vertus, à la tête deſquelles ſeroit l'amour des loix, de la patrie & de la liberté. Je ferois voir enſuite par des images & des exemples ſenſibles, comment ces trois vertus ont beſoin les unes des autres pour conſerver toute leur dignité. Elles s'égarent & ſe dégradent toujours, ſi elles ne ſont pas toujours unies. Je ne voudrois point, Monſieur, de raiſonnemens métaphyſiques ; il s'agit d'éclairer les ſimples, & de fournir des principes aux philoſophes qui voudront former des magiſtrats à la République ; diſcuter le pouvoir de nos paſſions, leur cours, leur marche, leur union, remonter à l'origine de nos vertus & de nos vices, & nous

rendre

rendre précautionnés contre nous-mêmes, en nous montrant combien nous ſommes enclins à nous laiſſer tromper par les apparences fauſſes du bonheur & du malheur.

Je me ſuis étendu fort au long, Monſieur, ſur ce Catéchiſme, dont je ne vous offre cependant qu'une légere eſquiſſe; mais je le demande au Congrès continental, non-ſeulement parce que je crois que chacune de nos Républiques en retirera un grand avantage pour l'adminiſtration de ſes affaires particulieres; mais parce qu'il ſervira encore à reſſerrer leur union, en leur donnant à peu-près la même maniere de penſer. J'ajouterai pour mieux faire connoître la néceſſité de cet ouvrage, qu'il eſt très-dangereux d'établir par une loi la liberté la plus abſolue de la preſſe, dans un Etat nouveau, qui a acquis ſa liberté & ſon indépendance, avant que d'avoir l'art, ou la ſcience de s'en ſervir. Il eſt vrai que ſans la liberté de la preſſe, il ne peut y avoir de liberté de penſer, & que nos mœurs par conſé-

quent & nos connoiſſances ne peuvent faire aucun progrès. Accordez tout aux ſavans qui étudient les ſecrets de la nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité & les ténebres des tems modernes, ou qui écrivent ſur les loix, les réglemens, les réſolutions, & les arrangemens particuliers de la politique & de l'adminiſtration : leurs erreurs ne tirent point à conſéquence ; leurs diſcuſſions telles qu'elles ſoient, aiguiſent notre entendement ; l'accoutument à une marche réglée, & jettent des lumieres utiles à la morale & à la politique.

Mais les Américains étant trop familiariſés avec les idées philoſophiques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en détacher ſubitement, comment pourroit-on eſpérer qu'ils ne continuaſſent pas à tirer des conſéquences dangereuſes des erreurs qu'ils regardent comme autant de principes, s'ils avoient la liberté de tout imprimer, avant que le Congrès continental eût établi les vérités qui doivent former la morale, la politi-

que & le caractere de la Confédération ? Tandis que vos Républiques n'ont point encore créé chez elles un Conseil, ou un Sénat pour leur servir de *Palladium*, conserver & perpétuer le même esprit, à quelle inconstance de doctrine, à quelles bisarreries, à quels désordres ne devriez-vous pas vous attendre, si chaque Citoyen, qui a quelque talent pour écrire, pouvoit impunément entretenir le public de ses rêveries, & attaquer les principes fondamentaux de la société ?

Ce n'est pas ainsi que se sont gouvernées ces Républiques anciennes qui méritent notre admiration. Elles se défioient de la foiblesse de l'esprit humain ; elles savoient combien le mensonge établit facilement son empire sur les hommes, elles connoissoient les passions dont la multitude est agitée dans une Démocratie, & les passions plus sérieuses & plus constantes de l'Aristocratie. Delà leur attention à les diriger, ou à les opprimer, & à proscrire tout ce qui pouvoit porter quelque atteinte aux mœurs. Si l'impres-

ſion leur avoit été connue, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elles euſſent permis à des écrivains téméraires de publier des paradoxes dangereux pour faire du bruit, & de ſoulever les hommes incapables de penſer, contre ceux à qui les loix confioient le gouvernement & le bien public. Sparte chaſſa de ſon territoire un Poëte, qui avoit loué des plaiſirs qu'elle mépriſoit, & ne permit pas d'ajouter à la lyre une nouvelle corde qui auroit rendu ſes ſons tendres & efféminés. Rome regardoit les vers des Sybilles comme un livre ſacré qu'elle conſultoit dans les circonſtances les plus difficiles; mais elle le confioit à des magiſtrats particuliers, & comprit qu'il ſeroit dangereux de le laiſſer entre les mains d'une populace incapable d'en pénétrer le ſens & de l'ajuſter aux maximes de la République.

Je crois, Monſieur, que je ferois connoître toute l'importance de ma remarque, en rappellant ici combien eſt petit le nombre des hommes capables de penſer par eux-mêmes & de diſcuter une

opinion. Le reſte eſt un amas d'enfans qui n'ont aucune idée à eux, qu'aucune abſurdité ne choque, & dont l'entendement eſt tout entier dans leur mémoire. Si le gouvernement eſt fait pour diriger l'eſpece de penſée de ces hommes, comme les peres ſont deſtinés à conduire leurs enfans dont la raiſon n'eſt pas encore développée; n'eſt-il pas vrai qu'en ne ménageant pas la raiſon médiocre, commune & toujours enfantine de la plupart des citoyens, il ne ſeroit ni moins imprudent, ni moins coupable, qu'un pere de famille qui ne garantiroit pas ſes enfans des opinions dangereuſes par leſquelles on pourroit égarer leur raiſon naiſſante & encore trop foible pour diſcerner la vérité, & ne la pas laiſſer tromper par des paradoxes & des menſonges?

Si des ſophiſtes, ou des eſprits gauches en Amérique comme en Europe attaquent les vérités qui ſervent de fondement à la morale & à la politique; ſi des hommes paſſionnés ſacrifient les premiers principes de la ſociété à leurs intérêts

particuliers ; ſi des écrivains ſans mœurs apprennent aux citoyens à être ſans crainte, ſans honte, ſans remords & ſans honneur ; ſi d'autres vendent indifféremment le menſonge & la vérité ; pourquoi les paſſions moins hardies en Amérique qu'en Europe, y produiroient-elles des effets moins funeſtes ? Voyez ce qui ſe paſſe dans notre monde : graces aux livres écrits pour faire aimer le vice, les mœurs ne connoiſſent plus aucune regle ; elles ont affoibli, ou plutôt détruit l'empire des Loix : les Gouvernemens en ſont dénaturés, & la politique ſans morale, erre à l'aventure, & ne quitte une erreur que pour en prendre une autre.

Je deſirerois donc que tout écrivain fût obligé de mettre ſon nom à ſon ouvrage ; & s'il offenſoit les mœurs, la majeſté des loix, le reſpect dû aux Magiſtrats chargés de la puiſſance exécutrice, qu'il fût ſoumis à leur animadverſion. S'il ſe cachoit ſous un nom ſuppoſé, pourquoi ne ſubiroit-il pas une peine plus conſidérable ; puiſque ſa feinte

même eſt une preuve qu'il connoiſſoit le mal qu'il a fait, & ne s'eſt pas trompé innocemment? Il ſeroit juſte que pendant quelques années, il fût privé de tout droit de citoyen dans les élections.

Quoique dans toute cette lettre, Monſieur, je ne vous aie parlé que du pouvoir des mœurs, de la néceſſité de les corriger & d'en prévenir enſuite la décadence, ſi on veut avoir un Gouvernement & des Loix ſalutaires, j'avoue que je n'ai en quelque ſorte qu'ébauché cette importante matiere. Si les perſonnes qui ſont à la tête des affaires en Amérique deſirent de plus grandes lumieres, elles les trouveront dans l'excellent ouvrage que le Docteur Brown publia il y a 25 à 26 ans ſous ce titre, *Mœurs Angloiſes, ou appréciation des mœurs & des principes qui caractériſent actuellement la nation Britannique.* Je ne connois point d'ouvrage plus profond en politique; & l'auteur à la maniere des anciens, conſidere dans le moment préſent l'avenir qu'il annonce. Cet écrit eut d'abord le plus grand ſuc-

cès en Angleterre ; les eſprits furent effrayés des vérités qu'on leur préſentoit ; mais la corruption avoit déja fait trop de progrès pour qu'on eût le courage de ſe corriger, & l'on s'endormit dans ſes vices. La guerre de 1756 couvrit cependant de gloire les Anglois ; ils dominerent ſur toutes les mers ; leurs armes eurent partout les ſuccès les plus brillans, & on ſe moqua alors des craintes du Docteur Brown. Pour ne point s'inquiéter, on ne voulut point voir que tant de proſpérité étoit l'ouvrage d'un homme de génie qui ſuſpendoit la décadence de ſa nation, en laiſſant ſubſiſter & en multipliant même les cauſes de ſa ruine. Cette gloire éphémere a diſparu, les Américains ont éprouvé que leurs ennemis étoient accablés ſous le poids de leur avare ambition, & que les mœurs cenſurées par le Docteur Brown, les forçoient de montrer le terme de leur force & de leur puiſſance ; mais ſur-tout de cet orgueil national & patriotique qui ſervoit encore de contrepoids aux vices de la nation. Les légiſ-

lateurs de l'Amérique, ſi je ne me trompe, peuvent tirer de l'ouvrage du Docteur Brown les inſtructions les plus utiles, en ſuivant ſes principes & ſa méthode.

Permettez-moi, Monſieur, avant que de finir cette longue lettre, d'examiner encore quelques articles des conſtitutions Américaines qui ſemblent ne pas prévoir les abus dont vous êtes menacés. Par exemple, approuvez-vous la loi qui ordonne que les juges de la Cour ſuprême de judicature ſeront maintenus dans leurs offices auſſi long-tems qu'ils ſe conduiront bien? Au premier coup d'œil, ce réglement paroît ſage, mais voici mes ſcrupules. Je craindrois que les perſonnes qui aſpirent à ces magiſtratures, ne trouvaſſent qu'on recule trop leurs eſpérances, & que pour les ſervir plus promptement, ils ne nouaſſent quelque intrigue. Ils tendront des pieges au juge dont ils ambitionnent la place, ils lui ſuſciteront des ennemis ſecrets; car de quels détours, de quelles ruſes perfides n'eſt pas

capable l'ambition d'un intriguant ? Si ce Magiſtrat attaqué oppoſe ſa ſeule probité à ſes envieux & ſuccombe, tout eſt perdu, & bientôt ſes ſucceſſeurs perſuadés du peu de pouvoir de la vertu, n'oppoſeront plus que l'intrigue à l'intrigue. On cherchera par des complaiſances à ſe faire des amis & des protecteurs puiſſans ; la juſtice n'aura plus une balance égale, & cependant rien n'eſt plus funeſte pour les mœurs publiques que les malverſations des magiſtrats dans l'adminiſtration de la juſtice. Les loix perdent alors leur crédit ; car on trouve facilement des moyens de les éluder, en feignant de les rendre plus juſtes.

Ma crainte, ou plutôt mon zele pour vos intérêts, exagere peut-être les dangers : je conſens donc que l'eſprit d'intrigue ſi commun en Europe, ſoit toujours inconnu en Amérique. Qu'arrivera-t-il de-là ? Les premiers magiſtrats ſeront d'abord très-attentifs à leurs devoirs. Aucun ne ſera deſtitué, & en leur voyant conſerver leurs offices juſqu'à la mort,

on s'accoutumera peu à peu à penſer qu'il eſt donné à vie. Les ſucceſſeurs de ces hommes admirables ſeront flattés d'une opinion qui favoriſe leur vanité, & l'adopteront avec empreſſement. Alors le mal commence, alors ces Magiſtrats integres ſe relâchent, ſe négligent & ſont moins attentifs ſur eux-mêmes. On pardonnera d'abord de légeres fautes, parce qu'une deſtitution juſqu'alors inconnue paroîtroit une peine trop grave. Les délits ſe multiplieront donc, on s'y accoutumera, & de leurs fautes enfin accréditées, les juges ſe feront une eſpece de privilege, ou de droit à continuer de ſe mal comporter. Ma prédiction n'eſt point vaine, car les juriſconſultes plus aviſés que les autres hommes, cheminent lentement & pas à pas, & la République ne ſera pas aſſez heureuſe pour qu'une injuſtice éclatante de leur part, la force d'être attentive à ſes intérêts, & d'appliquer un remede aux abus.

Puiſque j'en ſuis aux Cours de Juſtice, qu'il me ſoit permis d'ajouter un mot

ſur les Cours d'équité. Cet établiſſement pouvoit être utile en Angleterre, quand elle étoit ſoumiſe à la police des fiefs, & que les loix étoient néceſſairement équivoques, groſſieres & informes. Ce qui étoit alors le moins mauvais pouvoit paſſer pour bon. Mais l'Amérique n'eſt pas dans les mêmes circonſtances. J'aime beaucoup que les Juges ſuivent la lettre de la loi. Si elle leur paroît dans certains cas, obſcure ou injuſte, qu'au lieu de s'ériger en légiſlateurs, ils conſultent la puiſſance légiſlative. Je crains que les Cours d'équité, ſous prétexte de juger ſelon l'eſprit de la loi, ne la corrompent & ne la dénaturent en la rendant arbitraire. Mes craintes me paroiſſent d'autant mieux fondées qu'il me ſemble que chez tous les peuples de l'Europe, les juriſconſultes ne ſe ſont appliqués qu'à rendre obſcur & indécis le ſens de la loi : c'eſt de-là qu'ils tirent leur conſidération. Nous aurions moins beſoin d'eux, s'ils ne nous conduiſoient pas dans les routes d'un labyrinte ténébreux.

Je le répete encore, ſi une loi eſt équivoque ou paroît trop dure & contraire aux regles de l'humanité, c'eſt à la puiſſance légiſlative qu'il faut recourir : elle ſeule a le droit de ſe corriger, & il importe à la ſûreté & à la tranquillité des citoyens, qu'aucune Cour de Juſtice ne ſe faſſe à ſon gré une juriſprudence qui peut aiſément dégénérer en une tyrannie inſupportable, parce qu'elle obéira bientôt à toutes les paſſions des Juges.

Permettez-moi de le dire, Monſieur, on trouve dans ces Conſtitutions d'Amérique pluſieurs loix qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & de condamner à la fois. Par exemple, la République de Maſſachuſſets ordonne que *les armées étant dangereuſes en tems de paix pour la liberté, on ne doit pas en conſerver ſur pied, ſans le conſentement de la puiſſance légiſlative :* elle ajoute que *le pouvoir militaire doit être toujours dans une ſubordination exacte à l'autorité civile.* Cette loi voit fort bien le danger, mais elle ne le prévient pas. Pourquoi ne parle-t-elle

que du tems de paix ? Eſt-ce que pendant la guerre les armées ſont plus diſpoſées à être ſoumiſes à l'autorité civile ? Les perſonnes un peu inſtruites auront de la peine à ſe perſuader ce paradoxe ; on ne trouve que trop ſouvent dans l'hiſtoire, des Généraux qui ont inſpiré leur ambition à leurs armées. La fin de cette loi eſt vague & tronquée. Il n'eſt pas queſtion de dire que l'armée doit être ſubordonnée à la puiſſance civile ; c'eſt une vérité triviale, & le légiſlateur doit employer toutes les meſures & tous les moyens poſſibles, pour que cette ſubordination une fois établie ſubſiſte & ne puiſſe ſe déranger. Combien de précautions ne faut-il pas prendre dans un Etat libre, pour que les citoyens ſoient de bons ſoldats, & cependant n'abuſent jamais de leurs forces ? Négligez-les, il renaîtra des Sylla, des Marius, des Céſar, des Cromwel, des Valſtein.

New-Yorck dit que *la milice ſera par la ſuite & dans tous les tems, ſoit paix, ſoit guerre, armée, diſciplinée & toute prête*

à ſervir. Il eſt aiſé de voir combien cette loi laiſſe de choſes à deſirer ; la Penſilvanie ordonne que *les hommes libres & leurs enfans ſeront armés & diſciplinés pour la défenſe de la République, & que le peuple choiſira les Colonels & les Officiers d'un grade inférieur.* Cette diſpoſition a le même défaut que je viens de reprocher à New-York. Il me ſemble que le légiſlateur ne voit que la fin qu'il ſe propoſe, ſans s'occuper des moyens d'y arriver. J'ai beau étudier la légiſlation de vos Républiques, je n'y trouve point ces rapports qui uniſſent les intérêts & les volontés des citoyens : je n'y vois point cette harmonie qui tient toutes les parties de l'Etat dans une ſorte d'équilibre & leur donne un même eſprit.

Vous devez compter, Monſieur, que votre peuple, dont les loix ont établi d'une maniere ſi claire la ſouveraineté, ſera difficile à manier, puiſqu'il ſentira ſes forces. En étant armé pour la défenſe de la patrie, il doit être jaloux de ſa dignité ; il ſera inquiet & ſoupçonneux,

parce qu'il verra des citoyens qui ne lui étant point ſupérieurs par le droit, ſeront cependant trop fiers de leur fortune pour ſe confondre avec lui, & ne pas affecter une certaine ſupériorité. C'eſt-là une maladie incurable dans tous les Etats libres où les richeſſes ſont diſtribuées très-inégalement. Si ce levain d'envie, de jalouſie & d'ambition ceſſe d'agir, c'eſt un ſigne infaillible que le ſentiment de la liberté affoibli & preſque détruit, ne ſubſiſtera pas long-tems. Mais s'il fermente avec trop de force, la République éprouvera des ſecouſſes, des commotions violentes qui la perdront néceſſairement. Quel eſt donc le régime convenable avec un pareil tempérament? Ce ſont, ſi je ne me trompe, des loix conciliatrices qui, ſans rien ôter aux pauvres de leurs droits, empêcheront que les riches n'abuſent des paſſions que doivent leur donner leurs richeſſes. Le peuple doit à la médiocrité de ſa fortune une ſorte de modération dont il ne s'écarte point, à moins qu'on ne l'irrite par des mépris ou des injuſti-

ces. Les richeſſes au contraire donnent à ceux qui les poſſedent, une vanité d'autant plus impérieuſe qu'elle eſt plus ſotte. Elle veut dominer, & ſes eſpérances deviennent pour elle des droits. Pourquoi donc, à l'exemple de la Georgie, qui n'admet point les ſubſtitutions, les autres Etats-Unis ne les proſcrivent-ils pas? Pourquoi les loix ne tendent-elles pas à diviſer les fortunes que l'avarice des riches ne ceſſe d'accumuler? Pourquoi en rendant le luxe mépriſable, n'ôte-t-elle pas à la cupidité l'aliment qui la nourrit & la rend inſatiable? Si les conſtitutions Américaines avoient été établies ſur ces principes, j'aurois vu avec plaiſir qu'elles auroient connu le danger auquel vos Républiques ſont expoſées, & qu'elles auroient tenté du moins d'établir dans l'Etat un lien de paix & de concorde, & d'affermir les fondemens de la liberté.

J'obſerve quelquefois avec plaiſir les Cantons Suiſſes. Quelques-uns poſſedent en commun de petites Provinces dont ils ſont ſouverains; tous ont des forces très-

inégales, des loix différentes & des religions par-tout ailleurs ſi ennemies, & qui dans cet heureux pays ne s'offenſent pas. Ils ſont unis entr'eux par un lien moins fort & moins régulier que celui qui aſſocie les treize Etats-Unis d'Amérique; ils jouiſſent cependant d'un ordre & d'une tranquillité que ceux-ci ne feront peut-être que deſirer. Ce pays n'a jamais été troublé que pendant quelques inſtans, & ſans laiſſer des ſemences de haine, d'envie, ou d'ambition. Pourquoi cette confédération eſt-elle gouvernée avec tant de ſageſſe? Pourquoi la Démocratie de quelques cantons n'y a-t-elle aucun des caprices, ou des vertiges qui lui ſont ſi naturels? Pourquoi l'Ariſtocratie par ſa nature ſi ſoupçonneuſe & ſi impérieuſe, n'eſt-elle, par exemple, dans le canton de Berne, qu'un gouvernement paternel? Pourquoi les Magiſtrats s'y croyent-ils les agens & non pas les maîtres de la ſociété?

Plus vous rechercherez les cauſes de cette heureuſe adminiſtration, & plus

vous ſerez perſuadé qu'elle eſt l'ouvrage du ſilence auquel les Suiſſes ont condamné les paſſions les plus naturelles au cœur humain. Ils ont écarté avec ſoin les tentations qui pourroient inviter les Magiſtrats à être ambitieux & injuſtes. Par-là, le peuple plein de confiance & de ſécurité, aime les loix ſur leſquelles il compte. Sa patrie lui eſt chere, & il voit ſans trouble & ſans inquiétude les négligences ou les petits torts qui ſont une ſuite inſéparable de la fragilité humaine. Ils habitent un pays pauvre qui les préſerve de tous les beſoins impertinens qui déſolent la ſociété, & aviliſſent les pays riches. Le ſervice étranger auquel ils s'engagent, produit à la fois deux biens, l'un de leur former des ſoldats malgré la paix qu'ils aiment & dont ils jouiſſent, l'autre de les débarraſſer des mauvais ſujets qui ne peuvent ſe contenter de la ſimplicité des mœurs Helvétiques.

Ces réflexions m'ont conduit à trouver étrange que les Etats-Unis d'Amérique poſſédant des terres fertiles, & étant

placés de la maniere la plus favorable pour faire un riche commerce, n'ayent pas prévu qu'ils seroient bientôt exposés à tous les abus qui accompagnent nécessairement de grandes richesses. Leurs législateurs devoient donc sentir que leurs Républiques auroient difficilement les mœurs que demande la liberté. Ils devoient en conséquence ne se pas contenter de recommander vaguement la pratique de quelques vertus : ils devoient ne négliger aucune mesure pour les rendre cheres & familieres.

Il en faut convenir, Monsieur, les Américains ont établi leur indépendance dans des circonstances malheureuses. Le tems n'est plus où les ames fortes, élevées & courageuses étoient capables à la fois des plus violentes injustices & des plus grandes vertus. Les Suisses trop pauvres pour avoir les vices de notre siecle, & unis par leur pauvreté même, se souleverent contre des Seigneurs dont les vexations & les cruautés lasserent enfin leur patience, & ils ne pouvoient

dans leur entrepriſe, ſe propoſer autre choſe que la liberté & la gloire, tout le reſte leur étoit inconnu. Vos Colonies au contraire déjà gâtées par leurs relations avec la mere-patrie, en envioient autant les richeſſes que la liberté, & c'eſt pour cela, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, que j'aurois ſouhaité qu'une guerre longue & laborieuſe eût ſubſtitué de nouvelles paſſions & de nouvelles idées à celles que vous aviez reçues d'Europe.

J'en reviens aux Suiſſes, Monſieur, & plus j'examine leur confédération, plus je ſuis perſuadé qu'ils doivent principalement la perpétuité de leurs mœurs & de leur égalité, à l'heureuſe inſtitution de n'avoir aucune ville fortifiée, aucune fortereſſe où il faille tenir des garniſons, c'eſt-à-dire des ſoldats mercenaires qui ne ſont que ſoldats, & qui jamais ne ſont plus aiſes que quand ils peuvent intimider de paiſibles citoyens & leur faire ſentir leur prétendue ſupériorité. Il arrive delà que les Magiſtrats n'ayant point ſous la main des troupes

dont ils diſpoſent, s'accoutument malgré eux à des voies de conciliation & de juſtice. Ils ſont plus meſurés dans leurs entrepriſes, parce que leur imagination, qui ne ſe repaît pas de projets hardis, réſiſte facilement à de fauſſes eſpérances. Avec des fortereſſes & des garniſons mercenaires, les Magiſtrats ſe feroient ſenti une force qui les auroit rendus plus confians & par conſéquent moins prudens & plus injuſtes. Sous prétexte de défendre l'entrée du pays, on auroit multiplié les fortereſſes, & en même tems les Magiſtrats plus avides & plus ambitieux n'auroient pas manqué de faire oublier aux citoyens leur eſprit militaire, en feignant de favoriſer leur goût pour le repos & les travaux de l'agriculture.

Que ſeroient devenus ces petits cantons, où ſous la protection des bonnes mœurs, regne encore la Démocratie la plus franche & la plus entiere? Comme dans les ſiecles qui honorent le plus l'humanité, les citoyens auroient-ils conti-

nué à s'aſſembler ſous un vieux chêne ou ſous un vieux ſapin pour y délibérer ſans artifice de la choſe publique ? Il y a long-tems que les cantons où la Démocratie eſt tempérée aujourd'hui par les loix & les coutumes d'une ſage Ariſtocratie, obéiroient à des Ariſtocrates, c'eſt-à-dire à des tyrans. Berne même, dont l'Ariſtocratie n'a aucun des défauts qui appartiennent en quelque ſorte à ce gouvernement, n'auroit pas manqué, en aſſerviſſant ſes propres citoyens, de détruire la confédération Helvétique. L'ambition & l'avarice de cette République n'auroient ſongé qu'à abuſer de ſes forces ; Berne auroit aſſervi ſes alliés dont elle reſpecte aujourd'hui ſi religieuſement les droits & l'alliance.

Vous me direz, ſans doute, Monſieur, que toutes vos Républiques ont ſur les côtes de la mer & à l'embouchûre des grandes rivieres, des villes & des ports, qu'il eſt néceſſaire de fortifier. Je ſens combien il eſt important pour vous de défendre l'entrée de vos ports par des

fortereſſes & des garniſons toujours ſubſiſtantes, ſi vous voulez être maître chez vous. Je conçois même que dans l'intérieur des terres, vous ne pouvez pas vous diſpenſer d'élever quelques châteaux pour vous garantir des courſes & des incurſions que les ſauvages peuvent faire ſur votre territoire. Ayez donc des fortereſſes & des garniſons, puiſque vos Provinces ne ſont point naturellement fortifiées comme la Suiſſe; mais que ces places de ſûreté ne ſoient nullement à la diſpoſition des Magiſtrats du pays où elles ſeront conſtruites. Ils en abuſeroient ſans doute, & je ne puis me débarraſſer de cette crainte.

Je deſirerois donc que toutes ces forces fuſſent confiées à la direction & aux ordres du Congrès continental. Lui ſeul par la forme de votre confédération, étant revêtu du pouvoir de traiter avec les étrangers, doit auſſi avoir le pouvoir de commander les troupes deſtinées à agir hoſtilement contr'eux. Ces garniſons à qui il ſeroit défendu de s'immiſcer dans

les

les affaires civiles, & qui ne recevroient des ordres que du Congrès, ne deviendroient jamais une arme entre les mains des Magiſtrats ; ainſi la puiſſance civile n'ayant que des moyens de douceur & de conciliation pour calmer les eſprits quelquefois agités, ſeroit obligée de ſe faire une politique conforme à ſa ſituation. Les citoyens de leur côté n'ayant rien à craindre, s'accoutumeroient enfin à obéir aux loix, non par crainte, mais par reſpect & par affection. Delà naîtroit une ſécurité générale. Les riches n'abuſeroient peut-être pas de leurs richeſſes, ou du moins en abuſeroient plus tard & avec moins d'orgueil. Le peuple armé comme en Suiſſe & qui ſeroit véritablement la force de l'Etat, ſe feroit reſpecter juſques dans ſa ſoumiſſion & ſa pauvreté. Il me ſemble qu'aucune de vos Républiques n'a rien à craindre du parti que je propoſe. Eſt-il poſſible de penſer que le Congrès continental veuille un jour abuſer des forces que je lui abandonne, pour uſurper une autorité funeſte

à la liberté des Etats-Unis ? Ce corps reſpectable n'eſt-il pas compoſé de membres qui auront paſſé par les emplois de leur République, qui en auront contracté les mœurs & les habitudes, & qui doivent bientôt rentrer dans la claſſe des ſimples citoyens ? En ſuppoſant qu'ils fuſſent aſſez inſenſés pour former une conjuration, à quoi leur ſerviroient leurs fortereſſes, leurs châteaux & leurs garniſons contre les milices de vos treize Républiques réunies ?

A PASSY, 13 *Août* 1783.

IV. LETTRE.

DES dangers auxquels eſt expoſée la Confédération Américaine : Comment ſe formeront les troubles & les diviſions : Néceſſité d'augmenter le pouvoir du Congrès Continental.

TOUTE l'Europe, Monſieur, après avoir craint que vous ne puiſſiez réſiſter aux forces de la Grande-Bretagne, eſt enchantée aujourd'hui du courage & de la conſtance qui ne vous ont point abandonnés, & des ſuccès heureux que vous avez obtenus. Les préliminaires de la paix qui aſſure l'indépendance de l'Amérique ſont déja ſignés, & dans le moment où j'ai l'honneur de vous écrire, nous ſommes à la veille de les voir confirmer par un traité ſolemnel. Toutes les nations, en voyant qu'il s'eſt ouvert une nouvelle branche de commerce à

leur induſtrie, ne ſongent qu'à s'enrichir des dépouilles des Anglois. Je rencontre tous les jours de ces politiques à argent qui n'envient pas votre liberté, mais les richeſſes qui vont fondre ſur vous des quatre parties du monde. Ils voyent déja la mer couverte de vos vaiſſeaux, & regardant l'or comme le nerf de la guerre, de la paix, & l'objet de la plus profonde politique, ils ne manquent point de vous prédire la plus grande proſpérité.

Pour moi, je l'avoue, cette prodigieuſe fortune me fait au contraire trembler ſur le ſort qui vous attend. Après les trois lettres que j'ai déja eu l'honneur de vous écrire, vous n'en ſerez pas ſurpris. Je ne puis m'empêcher de penſer à Platon, qui pour aſſurer le bonheur d'une république, vouloit qu'elle ne s'établît point ſur les rivages de la mer, ou ſur les bords d'une grande riviere. Cette poſition, dit-il, l'expoſeroit aux dangers du commerce. Les étrangers qui ne manqueroient pas d'y

apporter leurs ſuperfluités, l'accoutumeroient à des beſoins nouveaux. Bientôt les citoyens alléchés par ces nouveautés dont ils ne pourroient plus ſe paſſer, & conduits par des paſſions inconnues, croiroient rendre un grand ſervice à la patrie, en n'attendant pas que les étrangers vinſſent leur apporter des marchandiſes. Ils voudront à leur tour couvrir les fleuves & les mers de leurs barques & de leurs vaiſſeaux : on encouragera tous les arts, toutes les manufactures, mais n'en doutez pas, tous ces ballots de marchandiſes importées ou exportées deviendront pour la république la véritable boîte de Pandore.

S'il en falloit croire, Monſieur, cette doctrine que nous appellons ſauvage & peut-être ridicule, pour nous déguiſer à nous-mêmes notre propre folie, quelles fatales conſéquences n'en faudroit-il pas tirer pour les Etats-Unis d'Amérique ? Sans doute que Platon penſeroit que vos républiques ne pourroient ſe promettre une proſpérité de

longue durée, quand même elles répareroient aujourd'hui toutes les négligences qui ont échappé à leurs légiſlateurs, & dont j'ai pris la liberté de vous entretenir dans mes lettres précédentes. En affermiſſant le Gouvernement ſur une baſe plus régulière, en préparant & diſpoſant avec art les loix, de façon qu'elles ſe ſoutiennent mutuellement, & ſe faſſent aimer des citoyens ; vous arrêterez, vous diroit ce Philoſophe, vous ſuſpendrez vos malheurs, mais vous ne les préviendrez point, & vous ſerez enfin les victimes & les dupes des tentations auxquelles vous vous ſerez expoſés.

C'eſt un homme intraitable que ce Platon, il avoit calculé la force de la raiſon humaine & celle de nos paſſions ; il connoiſſoit la génération de nos vices & la chaîne fatale qui les lie tous les uns aux autres. Peut-être auroit-il eu l'audace de vous dire que ces ſauvages qui errent ſur vos frontieres, ſont moins éloignés des principes d'une bonne civiliſation, que les peuples qui cultivent

le commerce & qui chériſſent les richeſſes. Les ſauvages, ajouteroit-il, ne raiſonneront pas régulièrement & avec méthode des droits de l'humanité, mais tous les principes en ſont profondément gravés dans leur ame forte & vigoureuſe ; ils ne ſeront effrayés d'aucune vertu dont on leur aura fait ſentir l'utilité ; ils s'y livreront par ſentiment, tandis que les nations les plus fieres de leurs lumieres cedent à l'inſtinct qui les conduit au mal, & trouvent enfin des raiſons pour le juſtifier, ou plutôt pour l'approuver.

Paſſons, ſi vous le voulez bien, Monſieur, à une philoſophie moins auſtere & plus proportionnée aux mœurs préſentes : je vais vous expoſer la doctrine du Docteur Brown, ſur le commerce. *Je crois*, dit-il, *que ſi on veut bien en étudier la nature & les effets, on demeurera convaincu que, ſoit dans ſes commencemens, ſoit dans ſa médiocrité, il eſt très-avantageux à une nation ; mais qu'arrivé à ſon plus haut période par des progrès ultérieurs, il lui devient réellement dange-*

reux & funeſte. D'abord il pourvoit aux néceſſités mutuelles des nations commerçantes, il prévient leurs beſoins, il augmente leurs connoiſſances, il les guérit de leurs préjugés, il y étend les ſentimens de l'humanité; enſuite il procure au peuple des agrémens, il multiplie le nombre des Citoyens, il bat de la monnoie, il fait naître les ſciences & les arts, il dicte des loix équitables, il répand au long & au large l'abondance & la proſpérité, mais parvenu enfin à ſon troiſieme & plus haut période, il change de nature & produit de tout autres effets. Il amene les ſuperfluités avec l'opulence, il engendre l'avarice; il enfle le luxe, & en même-tems qu'il porte parmi les perſonnes du plus haut rang un rafinement de délicateſſe qui acheve de les amollir, il corrompt viſiblement les principes de toute la nation.

D'abord l'induſtrie eſt frugale ſans être incompatible avec la généroſité. Bornée à ce qui intéreſſe le néceſſaire, renfermée dans une jouiſſance modérée des biens de la vie, elle emploie volontiers ſon petit ſuperflu en

libéralités & en largeſſes. Mais à meſure que l'induſtrie augmente les richeſſes, elle augmente auſſi le goût de l'opulence : l'amour de l'argent étant l'ouvrage de l'imagination, & non du ſentiment, on ne s'en raſſaſie point, on ſe dégoûte des objets des paſſions naturelles : il n'eſt point d'habitude qui ſe fortifie plus par l'uſage que celle d'amaſſer de l'argent. Un homme qui l'a contractée s'en occupe tout entier ; il y concentre toutes ſes vues. Rien n'égale à ſes yeux la ſatisfaction de groſſir ſes tréſors. Ainſi tout marchand qui viſe à l'opulence doit par cela même devenir induſtrieux, & ce qui le rend induſtrieux, doit le rendre avare. Or, ce qui eſt vrai du particulier, l'eſt auſſi du corps entier d'une nation qui commerce. Si cette nation trafique pour s'enrichir, ſi ſa derniere fin eſt d'arriver à l'opulence, & ſi dans cet eſprit, les chefs mêmes de cette nation ſont des Commerçans, le caractere prédominant de tout le corps ſera une induſtrieuſe avarice. On ira fouiller dans tous les climats, on bravera toutes les

mers pour ſatisfaire aux beſoins de l'avarice & du luxe.

A cette autorité ſi grave, je pourrois joindre celle de Cantillon, homme du génie le plus pénétrant & le plus étendu. Il avoit fait lui-même un très-grand commerce & démêlé tous les reſſorts qui le font mouvoir & agir, & auxquels les commerçans, les banquiers, les agioteurs, les ſpéculateurs d'affaires obéiſſent fidélement. On voit que l'argent eſt l'ame de toutes leurs opérations, qu'ils habitent un pays, mais n'ont point de patrie ; que leur cupidité ſe communique inſenſiblement à tous les citoyens, qui ayant toujours de nouveaux beſoins, ne peuvent jamais avoir aſſez de fortune. Conſidérant enſuite le commerce en homme d'Etat, il prouve très-bien qu'il ne donne & ne peut donner à un peuple qu'une puiſſance paſſagere & momentanée. Cette opulence dont il eſt ſi fier, diſparoît promptement ; parce que les frais d'un riche

commerce étant augmentés, on abandonne ſes propres marchandiſes pour courir après celles d'un peuple pauvre où la main-d'œuvre eſt à bon marché. Alors on accuſe les Adminiſtrateurs de ſottiſe ou de négligence, parce que le commerce eſt détruit & que l'argent devient plus rare, comme s'il étoit en leur pouvoir de changer la nature des choſes.

Cependant, remarque Cantillon, dans les momens d'opulence dont on a joui, on s'eſt enivré de ſa proſpérité, on s'eſt fait des idées chimériques de ſa puiſſance; on mépriſe ſes voiſins parce qu'ils ſont moins riches; on croit avoir droit de les dominer, ou du moins de les traiter cavaliérement. Soit ambition, vanité, ignorance, qualités qui s'aſſocient merveilleuſement, on forme ſans qu'on s'en apperçoive des entrepriſes au-deſſus de ſes forces. De là les emprunts & toute cette adreſſe admirable par laquelle on parvient à ſe faire un très-grand crédit. Mais comme les hommes ne ſont jamais aſſez ſages pour ſe cor-

riger par une expérience, on imagine des banques pour que le papier tienne lieu de l'argent qu'on n'a pas, & bientôt on ſoutiendra que le crédit eſt la ſource de la puiſſance d'un Etat. Vaine reſſource ! La richeſſe imaginaire des banques diſparoît, & l'on ſonge enfin à ranimer le commerce par la voie des armes, ſans prévoir que la guerre abſorbera plus de richeſſes que n'en peut procurer le commerce le plus heureux. Je m'arrête, Monſieur, car je ne doute point que l'ouvrage de Cantillon n'ait paſſé en Amérique.

Si ce que je viens d'écrire, en copiant les propres paroles du docteur Brown, & en vous expoſant la doctrine de Cantillon, doit paſſer pour une vérité inconteſtable, & mille fois démontrée par les faits ; pourrois-je n'avoir pas quelque crainte ſur le ſort qui attend les Etats-Unis d'Amérique ? Comment ne ſerois-je pas inquiet, quand je vois que leur poſition topographique les invite, les ſollicite, les preſſe de ſe livrer au

commerce ? Vos villes ſont remplies de citoyens, qui avant votre révolution, avoient déja adopté toutes les idées Angloiſes ſur le commerce, les richeſſes & la proſpérité des Etats ; & qui ne ſont point détrompées en voyant enfin que l'Angleterre eſt pauvre au milieu de toutes ces richeſſes ſi enviées, & qui ne lui ont donné, comme le prouve votre guerre, qu'une confiance téméraire & des eſpérances trompeuſes.

Quelles meſures vos légiſlateurs ont-ils priſes pour donner des bornes au commerce & le fixer dans cette heureuſe médiocrité qui, ſuivant le Docteur Brown, peut encore s'aſſocier avec quelques vertus ? Je ſais que toutes leurs loix n'auroient été qu'une barriere impuiſſante, ſi on avoit laiſſé aux paſſions la moindre eſpérance de réuſſir ; mais j'aurois du moins vu avec plaiſir qu'on auroit remonté aux principes d'une ſaine politique, & ces réglemens auroient retardé le progrès des vices que je crains avec Platon.

Bien loin de là, la République de Maſſachuſſets faite pour donner l'exemple aux autres, ordonne *d'encourager les ſociétés particulieres & les inſtitutions publiques pour les progrès de l'agriculture, des arts, des ſciences, du commerce, du négoce, des manufactures & de l'induſtrie.* On croit ſans doute avec le D. Brown, qu'un commerce médiocre produit quelques avantages à la ſociété, & ſans faire attention au reſte de ſa doctrine, on en a conclu qu'un plus grand commerce produiroit encore de plus grands biens. Mais il falloit au contraire, voir avec Platon, que ce commerce médiocre, en réveillant des paſſions indomptables, étoit le germe d'une foule de vices plus forts que la politique & les loix.

En ſuivant la méthode du D. Brown pour qui j'ai, Monſieur, la plus grande vénération, permettez-moi de ſuivre pas à pas la marche ou le développement des malheurs que je crains pour les Etats-unis d'Amérique. Tandis que vos principales villes ne chercheront d'abord qu'à

étendre & multiplier leurs relations & leur induſtrie, la République paroîtra tranquille & floriſſante ; parce que les Citoyens commençant à être un peu diſtraits des intérêts de la choſe publique par les ſoins & les travaux de leur commerce particulier, n'auront point ce zèle, cette ardeur, cet amour du bien public qui eſt une grande vertu, mais qui excite ordinairement des déſunions vives, quelquefois des jalouſies & des eſpeces de parti que les eſprits trop timides prennent preſque toujours pour un commencement de trouble & de ſédition, & qui dans la vérité n'eſt qu'une fermentation propre à élever les ames & leur donner de la force, du courage & de la conſtance. De leur côté, les Cultivateurs dans les campagnes ne ſentiront encore que les avantages du commerce ; les productions de la terre acquerront un nouveau prix. Les Laboureurs encouragés par les fruits de leurs travaux, défricheront des terres incultes. Les habitans ſe multiplieront, parce que les enfans ne ſeront point à charge à

leurs peres : il s'établira en même-tems des manufactures de tout côté, & elles ſeront également utiles au progrès du commerce & de l'agriculture.

Ce tableau ne préſente encore rien d'effrayant aux perſonnes qui ne ſont pas accoutumées à lire dans l'avenir. On ne voit que des peuples qui ſont dans une plus grande abondance, & qui cultivent avec ardeur les arts les plus utiles. Mais examinons, je vous prie, les vices naiſſans & encore foibles qui ſont cachés ſous ces apparences trompeuſes. Il me ſemble que l'eſprit de commerce doit devenir en peu de tems l'eſprit général & dominant des habitans de vos villes. Ne pas s'y livrer tout entier, ce ſeroit vouloir s'appauvrir & ſe rabaiſſer au-deſſous des commerçans dont la fortune croîtra de jour en jour. Je crois bien que ces nouveaux enrichis n'auront d'abord que la groſſe & ſotte vanité que donnent les richeſſes. Sans dédaigner les citoyens qui auront été moins heureux, ils ſe croiront ſeulement plus habiles. Une

préſomption ridicule ne les empêchera pas de continuer encore pendant quelque tems à être d'aſſez bonnes gens. Mais à la ſeconde, ou tout au plus tard à la troiſiéme génération, penſez-vous que leurs enfans nés au milieu des richeſſes n'auront pas les paſſions qu'elles donnent néceſſairement ? De quel œil verront-ils donc cette égalité que vos loix ont voulu établir entre les Citoyens ? ils ne comprendront rien à ces droits inaliénables de Souveraineté que vous avez attribués au peuple. Les richeſſes qui ont été chez tous les peuples anciens & modernes, la ſource & le principe de cette nobleſſe dont on eſt ſi fier, par quel miracle ne partageroient-elles pas en Amérique les familles en différentes claſſes ? Pourquoi ces richeſſes qui établiſſent la différence la plus réelle & la plus ſenſible entre les hommes, ſouffriroient-elles chez vous que les pauvres jouiſſent des mêmes avantages que les riches ? Votre Gouvernement doit donc de toute néceſſité ſe déformer. C'eſt en prévoyant

ainſi la révolution dont vous êtes menacés, *urgent fata*, que j'ai préféré la légiſlation de Maſſachuſſets à toutes les autres, comme donnant des bornes plus étroites à la Démocratie, & préparant le paſſage inévitable de la République à l'Ariſtocratie, ſans l'expoſer aux mouvemens violens & convulſifs qu'éprouvera vraiſemblablement la Penſilvanie, & qui la précipiteront ſelon toutes les apparences, ſous le joug de l'Oligarchie, ou d'un ſeul maître.

Je reviens, Monſieur, aux habitans des campagnes, & je crois qu'occupés d'abord de leurs récoltes & de leurs défrichemens, ils ſeront aſſez contens de leur ſort; & pourvu qu'ils vendent cherement leurs denrées, ne penſeront guère à ce qui ſe paſſera dans les villes. Mais tout a un terme dans les choſes humaines, & quand ces hommes, après avoir un peu négligé les affaires publiques, commenceront à tirer de leurs poſſeſſions le meilleur parti poſſible, peut-on ſe flatter que fiers de leur loiſir, de

leur nombre & de leur aiſance, leurs regards ne ſe tournent pas du côté de la liberté ? Verront-ils avec indifférence l'orgueil des villes & les prétentions de leurs citadins ? Ils ne ſongeoient pas à être ambitieux ; ils ne ſongeoient pas même qu'ils étoient libres, parce qu'ils comptoient ſur l'égalité établie par les loix. Mais dès qu'ils verront l'orgueil des riches ; quand ils auront lieu de craindre qu'ils ne veuillent s'emparer de toute la puiſſance publique, ces hommes accoutumés au maniement des armes & qui ſentiront leurs forces, conſentiront-ils patiemment à devenir les ſujets d'une Ariſtocratie ? La République Romaine fut perdue, dès que les loix & les mœurs furent en contradiction. Il ne vous faudra de même qu'un Gracque, c'eſt-à-dire, un ambitieux adroit ou un orateur emporté pour ſoulever les citoyens les uns contre les autres, & les jetter dans une anarchie, d'où l'on ne ſort trop ſouvent que pour éprouver les rigueurs du deſpotiſme.

Voilà, Monſieur, la cataſtrophe que je redoute. En vain ferez-vous des loix, ſi elles ne ſont étayées par de bonnes mœurs? En vain recommanderez-vous la pratique de quelques vertus, ſi vous n'avez pas l'art de les protéger en vous oppoſant d'avance avec courage aux ruſes, à la force & aux ſurpriſes des paſſions? Cette vérité fait frémir: elle eſt d'autant plus terrible que peut-être les vices, les préjugés & les opinions de l'Europe, ont déjà fait d'aſſez grands progrès en Amérique, pour ne pouvoir plus eſpérer d'y établir la liberté ſur des fondemens inébranlables. Que n'avez-vous dans vos Républiques pluſieurs citoyens ſemblables à ce grand homme à qui vous devez tant! Sage comme Fabius, quand il falloit temporiſer, entreprenant comme Marcellus, quand il falloit agir, il pouvoit être un Cromwell; mais touché de la ſeule gloire qui fait les héros, il s'eſt démis de ſon autorité quand vous n'avez plus eu beſoin de ſon épée pour vous défendre, & s'eſt retiré dans

ſes poſſeſſions, en nous montrant encore les vertus antiques de la République Romaine.

Quoique les circonſtances ne vous permettent pas de prévenir les malheurs que je crains, vous n'en êtes pas moins obligés de prendre les meſures les plus propres à les retarder, & à préparer du moins une révolution tranquille, & pour ainſi dire, inſenſible. La probité en impoſe la loi à tous les bons citoyens. Si des obſtacles inſurmontables ne permettent pas d'arriver au but que deſire la politique; il faut cependant eſſayer d'entrer dans la route qui y conduit. N'eſt-ce rien que de rallentir la marche de nos paſſions, les progrès trop rapides de nos vices, de protéger les vertus, de les enhardir & de prolonger pendant quelque tems la tranquillité de la République? Pour leur honneur, pour leur gloire, je prie, Monſieur, je ſupplie tous les citoyens qui par leur génie & leurs talens, ſont deſtinés dans les vues de la Providence, à prêter leur raiſon & leurs

lumieres à cette multitude qui desire le bien, mais sujette à le chercher où il n'est pas ; je les conjure de songer qu'ils tiennent aujourd'hui dans leurs mains la destinée de toute leur postérité. S'ils laissent échapper le moment favorable où les esprits ont encore ce courage, cette force, cette joie qu'inspire une liberté naissante & achetée par beaucoup de travaux ; il ne sera peut-être plus tems de tenter une réforme. N'en doutez pas, les ames se refroidiront dans le calme de la paix, & seront incapables de tout effort généreux. Si les préjugés Anglois vous empêchent aujourd'hui d'établir votre gouvernement sur les meilleurs principes, les habitudes que vous allez contracter, vous les rendront de jour en jour plus chers : je l'ai déjà dit, il ne sera plus tems de revenir sur vos pas.

Je sais que les gens les plus éclairés, ne rencontrant de toute part que des obstacles insurmontables au bien qu'ils désirent, ne sont que trop découragés dans leurs entreprises, & cédent souvent

à la malheureuſe tentation de s'abandonner aux événemens qui décident des loix & des mœurs. Rien en effet n'eſt plus triſte pour un citoyen qui a des lumieres ſupérieures, que de juger qu'il ne peut qu'ébaucher ſon ouvrage. Ce qu'on lui permet de faire, ne lui paroît pas digne de lui ; il s'éloigne de l'adminiſtration des affaires publiques ; & parce qu'il craint qu'on l'accuſe d'avoir fait le mal qu'on ne lui a pas permis d'empêcher, il trahit ſon devoir & les intérêts de ſa patrie. L'antiquité nous offre pluſieurs grands hommes qui, par ſageſſe, obéiſſant au pouvoir des conjectures que la prudence humaine ne peut changer, n'ont eu que le choix des fautes ; mais l'équitable hiſtoire leur a rendu juſtice, & dans les partis en apparence imprudens qu'ils ont pris, elle a retrouvé toutes les lumieres & tous les talens qu'ils auroient montrés avec plus d'éclat, s'ils avoient rencontré des circonſtances moins malheureuſes. Vous avez beaucoup de citoyens également diſtingués par

leurs vertus & leurs connoiſſances. J'ai eu le bonheur d'en connoître pluſieurs, & je mets dans ce nombre les Collégues qu'on vous a donnés, & avec leſquels vous avez ſi heureuſement achevé l'ouvrage de votre indépendance. Quel que ſoit le ſort qui attend l'Amérique, ſoyez ſûr, Monſieur, que la poſtérité rendra juſtice à vos travaux & aux leurs, quand elle verra que vous avez pris toutes les meſures poſſibles pour gêner les paſſions & s'oppoſer à la naiſſance, ou du moins au progrès des abus. Elle ne vous reprochera point les malheurs dont elle ſe plaindra : elle dira de vous ce qu'Horace dit de Regulus : *Hoc caverat mens provida Reguli*, & nous ſerions heureux, ſi les hommes qui leur ont ſuccédé dans l'adminiſtration des affaires, avoient eu la même prévoyance, le même courage, & avoient continué à nous conduire par les mêmes principes.

Si vous prenez des meſures pour empêcher le commerce de multiplier vos beſoins, ſi vous vous oppoſez aux progrès du

du luxe, ſi vos loix ſe défient prudemment des femmes par qui la corruption s'eſt introduite dans toutes les Républiques, ſi vous mettez des entraves à l'ambition des riches, portés naturellement à penſer que tout leur appartient, parce qu'ils poſſedent les richeſſes à qui tout obéit; en un mot, ſi vous tentez d'établir entre tous les citoyens & entre toutes les branches du Gouvernement, un équilibre tel qu'on puiſſe juger que vous avez fait tous les efforts poſſibles pour affermir ſolidement la liberté ſur la baſe des loix; ne craignez point qu'on vous impute un jour les malheurs dont l'Amérique pourra être affligée. On n'en accuſera que les circonſtances malheureuſes dans leſquelles vous vous êtes formés. Nos premiers légiſlateurs, diront les ſages, ne pouvant pas être des Lycurgue, ont été des Solon: ils ne nous ont pas donné les loix les plus parfaites, mais celles dont nous étions ſuſceptibles, & les vices ſeuls dont ils n'ont pu nous corriger, nous précipitent aujourd'hui vers notre ruine.

Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, dès que vos Républiques ſe ſeront enrichies par un grand commerce, il n'eſt pas permis de douter que les citoyens ne prennent le génie & le caractere propres aux commerçans. C'eſt l'intérêt le plus ſordide qui doit regner dans des banques & des comptoirs, on s'y accoutume à tout peſer au poids de l'or. Il y a long-tems qu'on a dit que les commerçans n'ont point de patrie, & qu'ils la vendront avec leur liberté à qui voudra l'acheter. Voyez dans quelle dégradation ſont tombées les Provinces-Unies des Pays-Bas. Ce n'eſt plus que l'ombre vaine d'une République. Quoique formée par une guerre de quatre-vingts ans, & mêlée juſqu'à la paix d'Utrecht dans toutes les grandes affaires de l'Europe, ſon amour de la liberté & ſon courage n'ont pu ſe conſerver dans le calme d'une paix de trente ans, qui avoit étendu les relations de ſon commerce & augmenté ſes richeſſes. Il ne s'eſt pas trouvé une ſeule étincelle du génie que Jean de Witt avoit

rage ; ils reclameront avec force les loix & l'autorité inaliénable du peuple. Accoutumés à regarder les Magiſtrats comme leurs gens d'affaire, ils les traiteront dans leur colere comme des valets inſolens & infideles. Si dans ces ſortes de combats la Démocratie eſt triomphante, il eſt aiſé de ſentir quelle anarchie il en doit réſulter. Quelles loix ſeront reſpectées ? Quelle forme donnera-t-on au Gouvernement ? S'élevera-t-il comme à Florence un Médicis qui s'emparera de la Souveraineté de ſa patrie ? Il eſt impoſſible de le prévoir, parce qu'il n'y a qu'une maniere pour faire le bien, & qu'il y en a mille pour faire le mal. Si l'Ariſtocratie au contraire s'éleve ſur les ruines de la liberté, elle abuſera néceſſairement de ſon autorité. Plus le peuple aura montré de courage, plus elle ſera ſoupçonneuſe & hardie par timidité. Peut-être dégénérera-t-elle en Oligarchie, & des Triumvirs ſe diſputeront bientôt la gloire de l'aſſervir, ſous prétexte de venger le peuple.

Mes amis, en badinant, m'appellent quelquefois un prophete de malheur ; & il eſt vrai, Monſieur, que je connois aſſez les hommes pour ne pas eſpérer facilement le bien. Mais dans ce que je viens de dire, il me ſemble que je n'ai rien exagéré. En voyant une légiſlation irréguliere, comment pourroit-on ſe trop alarmer, puiſque l'hiſtoire nous apprend que la négligence la plus légere d'un légiſlateur ſuffit ſouvent pour produire les plus grands déſordres ? Ce n'eſt pas aſſez que de prédire des révolutions aux Etats-Unis d'Amérique, le pis de tout, c'eſt qu'elles ne ſe feront point ſans troubles, ſans violence, ſans convulſion, comme dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler.

Je vous prie de remarquer que cette République, en ſecouant le joug de l'Eſpagne, comme vous avez ſecoué celui de l'Angleterre, s'accoutuma ſans peine à obéir à un Stathouder, c'eſt-à-dire, à un Magiſtrat dont l'autorité preſque royale,

fait naître ; & la révolution la plus étonnante chez un peuple libre, s'eſt faite de la maniere la plus ſimple, & a été l'ouvrage d'un moment.

Je crains, je vous l'avoue, Monſieur, un ſort beaucoup plus fâcheux pour les Américains, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſoient pouſſés à une révolution beaucoup plus dure que celle des Hollandois, & n'y arrivent par une route plus difficile & plus laborieuſe. Pour juſtifier mes alarmes, revenons à l'examen de la marche des paſſions dans la ſociété. Dès que les bourgeois de vos villes, corrompus par leur fortune, ne regarderont qu'avec mépris les habitans de la campagne & les artiſans, n'eſt-il pas vrai que vos loix auront inutilement établi la plus parfaite égalité ? Ces favoris de la fortune aſpireront à former des familles d'un ordre ſupérieur. S'ils ſont aſſez prudens & aſſez maîtres d'eux-mêmes pour amadouer les paſſions, ne point bruſquer les préjugés & cheminer avec lenteur ; je vous demande ce qui doit réſulter d'une révolution qui ſe ſera faite

ſans effort, ſans ſecouſſe, ſans ſoubreſaut, & parce que des fripons n'auront eu à duper que des imbécilles. Après avoir eſſayé & tâté la patience du peuple, l'ambition des riches ſe contentera-t-elle d'une puiſſance ſecrette & clandeſtine? On croit ne rien pouvoir quand on eſt obligé de cacher ou de diſſimuler ce qu'on peut; en un mot, l'ambition n'eſt point comme l'avarice qui enterre quelquefois ſes richeſſes & ſe plaît à préſenter l'image de la pauvreté. On ne veut pas faire le mal, mais on veut pouvoir le faire, & bientôt on le fera. Rien n'eſt plus dur que l'empire de l'avarice, parce qu'elle eſt inſatiable, & toute la fortune de l'Etat appartiendra bientôt à des hommes qui ſeront corrompus par la leur.

Mais ſi la révolution ne s'opere point par des moyens lents & frauduleux, ſi les riches au contraire affectent ouvertement ou mal-adroitement l'empire, on doit être ſûr que les citoyens qu'ils voudront traiter en ſujets, ne le ſouffriront pas; l'indignation leur donnera du cou-

contenoit & lioit entr'elles toutes les parties mal-unies de la confédération. Les vertus & les talens des premiers Princes d'Orange ont suppléé pendant long-tems à tout ce qui manquoit aux ressorts du Gouvernement, & d'ailleurs la crainte de la Maison d'Autriche, ainsi que le remarque Grotius, occupoit les nouveaux républiquains de soins trop importans pour que les mauvais effets de leur esprit commerçant ne fussent pas suspendus. La paix de Westphalie & de grandes richesses changerent la disposition des esprits & commencerent à donner de l'inquiétude. On se défia du Stathouderat, on crut n'en avoir plus besoin ; on le proscrivit parce qu'on ne redoutoit plus l'Espagne, & la République auroit été livrée dès-lors aux plus cruelles divisions, si Louis XIV ne lui eût inspiré la plus grande terreur. Les partis se rapprocherent, les de Wit périrent, le jeune Guillaume III fut fait Stathouder, & la Hollande pleine de ressentiment contre la France & gouvernée par le plus habile

politique de l'Europe, ſe trouva trop mêlée dans toutes les plus grandes guerres, pour ne pas reprendre, en quelque ſorte, l'eſprit qu'elle avoit eu à ſa naiſſance.

En effet après la mort de Guillaume, les Provinces-Unies qui avoient encore détruit le Stathouderat, firent le rôle le plus important dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. Les troupes auparavant trop négligées, avoient repris leur ancienne diſcipline & leur courage. Mais la paix d'Utrecht ne devint pas moins funeſte que l'avoit été la paix de Weſtphalie. Des Magiſtrats commerçans, ambitieux, mais avides, oublierent leur gloire en ſe livrant entiérement aux ſoins de leur commerce. Toute l'Europe étoit laſſe de la guerre qui l'avoit épuiſée, & dans le calme de la paix, les Provinces-Unies s'abandonnerent au caractere qu'elles devoient avoir, elles déchurent ſans s'en appercevoir. La nobleſſe croyoit que ſa dignité tenoit à celle du Stathouderat, & voyoit avec dépit que quelques familles

bourgeoiſes plus riches & plus adroites que les autres, ſe fuſſent emparées dans leurs provinces de la puiſſance publique. Les autres bourgeois ſe trouvant dégradés, ne pouvoient plus aſpirer aux Magiſtratures, vouloient ſe venger & deſiroient une révolution. Le peuple privé de ſes ſuffrages, n'étoit compté pour rien, & n'attendoit que le ſignal des mécontens pour éclater. Les plaintes, les murmures, les haines augmentoient chaque jour, & la guerre de la ſucceſſion Autrichienne vint encore au ſecours des Provinces-Unies. Des Magiſtrats qui avoient abuſé de leur pouvoir pendant la paix furent incapables de s'en ſervir dans la criſe violente où ils ſe trouvoient; on demanda à grands cris un Stathouder, il fut proclamé en un inſtant. On rendit ſa dignité héréditaire, parce qu'on crut que la République ne pouvoit s'en paſſer. Cette puiſſance plus forte que celle de tous les partis qui s'étoient formés, étouffa leurs haines, leur donna de nouveaux intérêts, & força les Hollandois à ne

plus penſer qu'aux affaires de leur commerce.

Je prie les Etats-Unis d'Amérique de penſer qu'étant menacés des mêmes diviſions, des mêmes déſordres, ils n'auront pas la même reſſource. Ce n'eſt pas, Monſieur, que je veuille blâmer vos Républiques de n'avoir pas établi chez elles une magiſtrature pareille au Stathouderat. Je ſuis bien éloigné de cette penſée, & on ne peut en effet donner trop d'éloges à la ſageſſe avec laquelle vous avez borné la puiſſance de vos magiſtrats, pour qu'il ne puiſſe pas même leur venir la penſée d'en abuſer. Vous êtes parfaitement en ſûreté de ce côté, mais il s'en faut bien que vous le ſoyez contre les dangers auxquels l'eſprit de commerce & une fauſſe proſpérité doivent inceſſamment vous expoſer, & dont je vous ai aſſez entretenu. Vous avez trop ſenti pendant la guerre l'avantage de votre union, pour que ce ſentiment s'efface en vous ſubitement; mais pouvez-vous eſpérer qu'il durera toujours? Chaque Province confédérée

des Pays-Bas a été continuellement avertie par ſa foibleſſe & la médiocre étendue de ſon territoire, qu'elle devoit tout à ſon union avec les autres. En Amérique au contraire, combien de vos républiques, quand elles auront mis en valeur le pays qu'elles poſſedent, ne doivent-elles pas ſe flatter de pouvoir ſubſiſter à part & de former même une puiſſance très-conſidérable ? Elles regarderont alors le bien de l'union comme une eſpece de ſervitude. Vous voyez d'ailleurs, Monſieur, que vous n'avez point comme les Provinces-Unies des Pays-Bas, des voiſins qui vous inquietent, dont il faille ſe défier, qui ſuſpendent l'activité de vos paſſions & vous forcent malgré vous à prendre des meſures pour votre ſûreté. Plût-à-dieu, Monſieur, que le Canada pût encore vous inſpirer les mêmes alarmes, que quand il obéiſſoit à la France ! mais il eſt vraiſemblable que l'Angleterre déſabuſée enfin de l'eſpérance de vous ſoumettre, qu'elle n'auroit jamais dû avoir, ne ſacrifiera point les avantages que lui

promet votre commerce à je ne ſais quels ſentimens de vengeance & de vanité qui peut-être ſont déjà éteints. Les Eſpagnols d'un autre côté ne poſſedent en Amérique que trop de terres inutiles pour penſer à y faire des conquêtes. Vos autres voiſins ſont des ſauvages contens de leurs déſerts & qui ne vous envient point vos poſſeſſions. Vous n'avez donc à craindre que vous-mêmes, & ſi les Etats-Unis s'abandonnent à la ſécurité qu'inſpire cette poſition, ne dois-je pas craindre pour eux les malheurs dont je viens, Monſieur, de vous entretenir ?

On me dira peut-être que ſi une de vos provinces eſt troublée par des diſſentions, les Etats voiſins interpoſeront leur médiation, & parviendront bientôt à rétablir le calme & l'harmonie. Vaine eſpérance ! Qui ne connoît pas le pouvoir que les mots de liberté & de tyrannie exercent ſur un peuple qui n'eſt pas façonné à la ſervitude ! Les troubles d'une ſeule république ſeront une eſpece de tocſin qui portera l'alarme chez toutes les

autres. Les peuples qui n'auroient point encore ſongé à leur ſituation, qui n'auroient pas même de juſtes ſujets de plainte, auront alors des ſoupçons, des inquiétudes chimériques, ſi vous le voulez, mais que la crainte, l'eſpérance & mille autres paſſions ne rendront que trop réelles. Le feu de la diſcorde s'étendra, & ſi vous ne trouvez pas en vous-mêmes un remede contre ce mal, il ne faut pas douter que tous les nœuds de votre confédération ne ſoient rompus.

Ce remede, Monſieur, vos compatriotes l'ont ſous leur main. Il n'eſt pas queſtion de créer de nouvelles magiſtratures, ni d'élever parmi vous un Stathouder; il s'agit ſeulement de donner au Congrès continental une autorité qui le mettra en état de vous être auſſi utile pendant la paix dont vous allez jouir, qu'il l'a été pendant la guerre qui vous a fait triompher de vos ennemis. Cette auguſte aſſemblée a été l'anneau, la chaîne qui a tenu étroitement unis les treize Etats; elle en a été l'ame; elle a donné à tous

un ſeul & même eſprit, un ſeul & même intérêt. On peut aſſurer comme une vérité certaine & évidente, que ſi chacune de vos Républiques s'étoit conduite par ſes délibérations particulieres, il n'y auroit eu aucune unité dans vos opérations; vos projets ſe ſeroient nuis, vos forces diviſées auroient trahi vos eſpérances, & faute de concert, vous auriez vraiſemblablement ſuccombé. Vous devez à ce Conſeil votre conſidération, votre gloire, votre liberté. Vous avez vu que toutes ſes délibérations ont été dictées par la prudence, la modération, le courage, la juſtice & la généroſité. Puiſſe cet eſprit ſubſiſter toujours parmi vous! Mais il ne ſubſiſtera point, ſi vous ne prenez les meſures les plus propres à conſerver au Congrès la conſidération dont il jouit, & lui donner en même-temps l'autorité dont il a beſoin pour cimenter à la fois votre union & prévenir les malheurs dont je viens de parler, & qui ne ſont que trop naturels à votre conſtitution: c'eſt une vérité qu'on ne ſauroit trop répéter.

Pour préparer ce grand ouvrage, je voudrois donc, Monſieur, que chaque République ſe fît une loi de ne charger de ſes pouvoirs dans le Congrès continental, que des Citoyens qui auroient été employés dans le conſeil auquel elle a confié la puiſſance exécutrice, & s'y ſeroient diſtingués par leur probité & leurs talens. Je voudrois que l'opinion publique établît parmi vous que le plus grand honneur auquel puiſſe aſpirer un citoyen, c'eſt d'être délégué au conſeil de vos Amphictions. Vous ſentez combien cette maniere de penſer ſeroit propre à donner de l'émulation aux citoyens & à inſpirer autant de reſpect que de confiance pour une aſſemblée qui vous eſt bien plus néceſſaire qu'elle ne l'étoit autrefois aux Républiques de la Grece.

Vos Conſtitutions ont ordonné que ces Magiſtrats puiſſent être révoqués dans quelque temps de l'année que ce ſoit : permettez-moi de vous demander quel eſt l'eſprit de cette loi trop timide, trop ſoupçonneuſe, trop défiante, puiſqu'à

préſent leur magiſtrature n'eſt qu'annuelle, & ne peut par conſéquent être dangereuſe pour la liberté. Prenez-y garde : vous ouvrez une porte à l'intrigue des concurrens qui n'auroient pas été préférés dans vos élections ; vous vous expoſez à des cabales qui pourront troubler votre repos. Permettez-moi de le dire ; rien n'eſt plus dangereux pour une République que de dépouiller les Magiſtrats par la ſimple formule qu'on retire ſa confiance. Les Suédois dans ces derniers temps s'en ſont bien mal trouvés, & cette maniere deſpotique de traiter les Sénateurs a été une des principales cauſes qui a fait perdre ſon crédit au Sénat & affoibli les reſſorts de la conſtitution Suédoiſe.

J'ajouterai que cette loi dont je me plains me fait preſque ſoupçonner malgré moi, que l'intention de chacune de vos Républiques eſt peut-être peu conforme à ſes vrais intérêts. Pourquoi veut-on, je vous prie, être le maître en tout temps de rappeller le miniſtre qu'on a député

au Congrès? je n'en devine point le motif; car il ſeroit inſenſé qu'un Etat de la confédération Américaine craignît que ſon miniſtre ne trahît ſa patrie ou n'abandonnât ſes intérêts. Seroit-on peu diſpoſé à ſe conformer aux vues d'une aſſemblée dont le premier, ou plutôt le ſeul devoir, eſt de ne s'occuper que de l'intérêt général de l'union? Ce ſeroit bien mal connoître la nature de cette auguſte aſſemblée, ce ſeroit la confondre avec les Congrès qui s'aſſemblent quelquefois en Europe pour terminer les différends de pluſieurs puiſſances ennemies qui ne veulent ſe réconcilier qu'en ſe trompant le mieux qu'elles peuvent, & ne cherchent par une paix plâtrée, qu'à ſe ménager quelque avantage dans une nouvelle guerre. Quel eſt donc l'eſprit de cette loi? Vos ennemis, Monſieur, diront que les Etats de l'union Américaine ne ſe ſont réſervé que par des vues d'ambition, le droit de révoquer arbitrairement leurs miniſtres au Congrès. Si ces Députés ne ſont pas aſſez ruſés, aſſez

ſubtils, aſſez menteurs, aſſez opiniâtres pour faire dominer leur opinion ; on veut pouvoir en tout temps leur donner des ſucceſſeurs plus habiles, capables de prendre l'aſcendant ſur leurs collegues, de faire prévaloir leur avis & d'établir une puiſſance prépondérante dans une aſſociation qui ne peut être utile & ſubſiſter que par l'égalité. Politique fauſſe, honteuſe & funeſte ! Elle ſuppoſeroit en Amérique la même ambition qui perdit autrefois le Conſeil Amphictionique. Dès que la corruption en eut fait le centre de l'intrigue & de la cabale, la Grece ne fut plus capable de réunir ſes forces ; Philippe de Macédoine y domina, & les Grecs perdirent leur liberté.

Que les Etats-Unis profitent de cette importante leçon. Que le premier article des inſtructions qu'ils donneront à leurs Délégués, ſoit de ne travailler qu'à concilier les eſprits, & rapprocher leurs intérêts. Qu'on leur ordonne même de faire des ſacrifices pour le bien de la paix & de la concorde. C'eſt par cette

repoſoit ſur eux du ſoin de ſes intérêts, & ces Magiſtrats populaires avoient eux-mêmes des ménagemens à garder. Ils s'étoient fait des regles & des procédés qui les empêchoient de ſe conduire avec l'inconſidération & la violence familieres à la multitude. On peut voir dans le traité des loix de Cicéron, combien l'établiſſement de ces Magiſtrats fut ſalutaire. Mais ne ſeroit-il pas dangereux de le vouloir tranſporter aujourd'hui chez vous ? Vous n'avez pas les mœurs des premiers Romains, & je craindrois que vos Tribuns ne reſſemblaſſent à ceux des derniers tems de Rome qui ne furent que des ſéditieux qui ſacrifierent la République aux intérêts de leurs paſſions. Ce qui en tiendra lieu, c'eſt l'autorité du Congrès, ſi vous lui donnez la forme & le crédit qu'il doit avoir. En voyant un juge au-deſſus d'eux, les riches ſeroient plus meſurés dans leurs entrepriſes, & le peuple moins inquiet, & moins ſoupçonneux. L'eſpérance de rétablir le Stathouderat empêcha les mé-

contens des Pays-Bas de ſe livrer à des partis violens. De même l'eſpérance, ou la crainte d'un jugement juridique calmera les eſprits en Amérique. Si vos mécontens n'ont la faculté d'adreſſer leurs remontrances qu'à la puiſſanee légiſlative, ou aux Magiſtrats chargés du pouvoir exécutif, ils éprouveront le ſort des Repréſentans de Geneve, & le déſeſpoir fera prendre des réſolutions extrêmes. Je ne vois, Monſieur, qu'une ſeule & unique reſſource pour les Américains : c'eſt d'établir le Congrès continental juge ſuprême de tous les différends qui pourront s'élever entre les divers ordres de citoyens dans les Etats de l'union. Pourquoi vos légiſlateurs ſe refuſeroient-ils à cet arrangement, puiſqu'ils ont déjà accordé à ce Tribunal la prérogative plus importante, de connoître de tous les différends qui peuvent ſurvenir entre vos Républiques à l'égard de leurs territoires, ou de tout autre objet ? Elles n'ont point cru déroger à leur ſouveraineté, ni à leur indépen-

politique bienfaisante & généreuse que toutes les nations devroient adopter, que les peuples alliés peuvent rendre de jour en jour leur alliance plus étroite & plus utile. En un mot, il importe au bonheur particulier de chaque République de ne pas vouloir dominer dans le Congrès, & de se soumettre au contraire aux vues & aux résolutions d'un Corps qui embrasse les intérêts généraux de la Confédération. Si mes remarques sont vraies, bien loin de chercher à diminuer le crédit du Congrès, vous devez travailler à augmenter son autorité. Menacés des troubles, des divisions, des désordres domestiques dont j'ai parlé, vous ne pouvez vous passer d'une Magistrature suprême pour les prévenir, ou pour les arrêter; & vous ne pouvez la placer avec sûreté que dans un corps composé des citoyens les plus recommandables de chaque Etat.

Cet objet est trop important pour ne pas m'y arrêter encore. Je prie d'observer avec attention que les habitans de

l'Amérique devant avoir des profeſſions, des droits, des fortunes, des mœurs & par conſéquent des manieres différentes d'enviſager leurs intérêts, il eſt impoſſible que les diverſes paſſions qui en réſulteront, n'excitent pas des murmures & des plaintes. En s'aigriſſant, ils feront naître des querelles qui doivent cauſer des troubles funeſtes, ſi au lieu d'être arrêtés dans leur naiſſance, on leur permet de fermenter ſecrettement dans la cabale & l'intrigue. Quels débouchés, ſi je puis parler ainſi, avez-vous préparés à ces humeurs, pour que leur fermentation ne cauſe pas une maladie mortelle au corps de la ſociété? Si les citoyens qui croiront avoir de juſtes ſujets de ſe plaindre, n'ont pas des voies légales pour ſe faire entendre, ſoyez ſûr qu'agiſſant ſans regles & par fougue, ils ſe porteront aux dernieres extrémités. C'eſt pour cette raiſon que tous les politiques ont extrêmement loué l'établiſſement des Tribuns dans la République Romaine. Le peuple ſûr d'avoir des protecteurs ſe

dance, en cédant au Congrès ſeul le droit de traiter avec les puiſſances étrangeres, & en conſentant même de ne pouvoir, ſans ſon approbation, faire entr'elles des conventions particulieres. Si les riches ſe refuſoient à la loi que je propoſe, ce ſeroit un ſigne certain qu'ils forment déjà des projets d'ambition ou de vanité. Je ne le crois pas, Monſieur, & j'eſpere au contraire, s'ils ſont perſuadés que mes craintes ne ſont point chimériques, qu'ils verront avec plaiſir ſe former dans votre confédération une puiſſance qui favoriſe l'égalité, qui préſervera la premiere claſſe des citoyens d'une ambition qui finiroit par les perdre, & la derniere d'une abjection & d'une miſere dont les riches, malgré tous leurs efforts, ſentiroient bientôt le contre-coup.

Vous ne pouvez donner trop d'autorité à votre Conſeil Amphictionique, parce qu'il eſt impoſſible qu'il en abuſe. Il n'eſt point dans la nature du cœur humain que des hommes revêtus d'une

Magiſtrature paſſagere, & qui doivent bientôt retourner dans leur patrie pour s'y confondre avec leurs compatriotes, forment des projets d'uſurpation & de tyrannie. Comment les Délégués de pluſieurs provinces éloignées les unes des autres, qui ne ſe connoiſſent pas, qui ſouvent n'auront eu aucune relation entr'eux, pourroient-ils ſe fier aſſez les uns aux autres pour oſer conſpirer de concert, & méditer le projet d'aſſervir la Confédération ? Je ſais, Monſieur, que la liberté doit être inquiete & ſcrupuleuſe ; mais auſſi elle doit être ſenſée, & ne pas craindre des chimeres. Par quel caprice ſingulier de la fortune, les treize Etats-Unis nommeroient-ils à la fois des ſcélérats pour les repréſenter ? Autre prodige ! Comment s'entendroient-ils ? Comment n'auroient-ils qu'un intérêt ? Comment leurs vues & leurs meſures ne ſe contrarieroient-elles pas ?

Je m'arrête trop long-tems ſur cette matiere, & je vous en demande pardon, Monſieur ; mais tous les Américains n'ont

n'ont pas vos lumieres, & c'eſt pour eux que j'écris. Qu'on me permette donc d'examiner encore la loi par laquelle toutes vos Républiques ont arrêté qu'on enverroit tous les ans de nouveaux Délégués au Congrès. J'aurois preſque autant aimé qu'on lui eût ordonné de ne rien faire de raiſonnable. Avant que ces nouveaux Magiſtrats ayent eu le tems de ſe connoître, de s'examiner, de s'entendre, leur Magiſtrature inutile expirera. Si vous craignez d'avoir parmi vous des principes d'adminiſtration fixes & conſtans, vous ne pouvez pas établir une meilleure regle. Qui vous répondra que le Congrès de l'année prochaine ne détruira pas tout ce que fait le Congrès actuel? Il ne faut qu'un homme adroit, entêté & éloquent pour tout bouleverſer. Vous vous expoſez à tous les inconvéniens qu'éprouve l'Angleterre qui change de manieres, de procédés, de politique à chaque regne, & même à chaque changement qui ſe fait dans le miniſtere; de ſorte qu'on ne ſait bientôt,

ni ce qu'on fait, ni ce qu'on veut, ni ce qu'on peut faire. Dans cette fluctuation, on n'oſe ſe fier au gouvernement, & l'intrigue acquiert de nouvelles forces.

J'ai deſiré que les Magiſtrats chargés dans vos Républiques de la puiſſance exécutrice, fuſſent plus long-tems en place que les loix actuelles ne le permettent, & qu'on perfectionnât même à cet égard le réglement des Penſilvaniens : par les mêmes raiſons je ſouhaite actuellement que les Délégués au Congrès continental rempliſſent au moins pendant trois ans leurs Magiſtratures, & que cette auguſte aſſemblée, par le ſecours de cette ſucceſſion que la Penſilvanie a établie dans la puiſſance exécutrice, ne ceſſe jamais de ſe renouveller, & conſerve cependant les mêmes maximes. Chaque année, les nouveaux Magiſtrats, au lieu d'y porter leurs fantaiſies, prendront l'eſprit de ceux auxquels ils ſuccedent. Bientôt les affaires ſeront adminiſtrées par des principes conſ-

tans, & le Gouvernement aura un caractere. Vous ne connoîtrez point cette funeſte incertitude qui agite & inquiete les citoyens qui ne pouvant compter ſur rien, ne peuvent s'attacher à leur patrie, & ſe livrent malgré eux à des projets pernicieux. Soyez ſûr que le modele de ſageſſe que préſenteroit l'aſſemblée du Congrès, ne ſeroit pas inutile aux Magiſtrats particuliers de vos Républiques. Alors, Monſieur, ſi la Confédération Américaine, ainſi que je n'ai que trop ſujet de le craindre, étoit entraînée ou pouſſée par ſon commerce & ſes mœurs vers l'Ariſtocratie, ce ſera d'une maniere inſenſible, ſans violence & ſans convulſion. En accréditant peu-à-peu les prétentions des riches, on ne ceſſera pas de protéger les droits des pauvres. La coutume établira des tempéramens qu'il eſt impoſſible de fixer par des loix, mais que l'habitude rendra tolérables & conſacrera enfin. Les pauvres n'étant pas vexés, s'accoutumeront à leur ſort, la ſubordination ne choquera plus les eſ-

prits, & le peuple à ſon aiſe penſera que les diſtinctions dont les riches jouiſſent, leur appartiennent légitimement. Ainſi l'Ariſtocratie jouiſſant paiſiblement de ſes prérogatives, n'aura en Amérique, comme en Suiſſe, aucun des vices qui lui ſont naturels.

Je voudrois, Monſieur, que tous les dix ou douze ans, vous célébraſſiez comme votre fête la plus ſolemnelle, le jour où vous avez déclaré que vous étiez affranchis du joug de l'Angleterre. Après avoir rendu graces au ſouverain maître de l'Univers, des faveurs dont il vous a comblés, que la joie la plus vive regne dans tous les pays de la Confédération; Que des illuminations, des jeux, des danſes appellent tous les citoyens au plaiſir; Que les Magiſtrats & les riches ſe confondent avec la multitude; Que dans ces eſpeces de Saturnales, les grands montrent l'image de l'égalité; Que le peuple y apprenne à aimer ſa patrie & ſes ſupérieurs; Que ce même jour, les Am-

baſſadeurs de chaque république renouvellent avec pompe votre alliance entre les mains du Congrès ; Que Dieu ſoit le garant de leurs promeſſes & de leurs ſermens, & que l'acte en ſoit dépoſé avec cérémonie dans tous les Temples de vos différentes communions ; Que les Membres du Congrès cédant enſuite leurs places aux Ambaſſadeurs qui repréſentent les Souverains, viennent rendre leurs hommages à la puiſſance dont ils ne ſont que Miniſtres, & jurent en invocant le nom de Dieu, & en préſence du peuple, d'obſerver religieuſement les loix, de défendre l'union, & de ſe ſoumettre dans tous leurs jugemens aux regles de la juſtice. Nous avons des ſens, il faut les frapper pour nous rendre plus reſpectables les vérités dont nous avons beſoin, & que la multitude ne comprend pas.

Je ne doute point, Monſieur, qu'en examinant, dans le calme de la paix, vos loix & votre ſituation, les Etats-Unis ne réparent de la maniere la plus

heureuſe, les inadvertances qui peuvent avoir échappé à leurs premiers Légiſlateurs. Dans le moment qu'éclate une révolution auſſi importante & auſſi extraordinaire, que la vôtre, il eſt impoſſible qu'au milieu des craintes, des alarmes, des préjugés anciens, & de mille paſſions nouvelles, l'eſprit humain ſaiſiſſe des vérités abſtraites dans toute leur étendue, & l'art avec lequel il faut les arranger entr'elles pour rendre les loix plus utiles. Vous allez tout réparer, mais vous ne pouvez trop vous hâter : le tems accrédite les erreurs : profitez du moment où le Commerce n'a point encore inſpiré aux riches des idées d'ambition & de vanité, & que vos cultivateurs comptant ſur la ſtabilité éternelle de vos loix, ne ſoupçonnent même pas qu'on puiſſe former le projet de les opprimer. Si les querelles que je crains venoient à éclater avant que l'ouvrage de votre légiſlation fût achevé, il ne ſeroit peut-être plus tems d'appliquer des remedes ſûrs au mal. Il faudroit ſe con-

tenter de quelques palliatifs, qui paroîtroient calmer les esprits par intervalle; mais qui ne les rassurant pas, exposeroient l'Etat à des rechûtes toujours plus dangereuses les unes que les autres.

Si des querelles domestiques éclatent dans un des Etats-Unis, avant que les citoyens trouvent dans leurs Constitutions une maniere, un moyen de les terminer à l'amiable, ou par les regles de la justice, vous sentez, Monsieur, que les partis opposés n'auront que des paroles & des promesses à se donner, & que sur de si foibles garants, il est impossible d'établir une paix durable. Une défiance générale s'emparera des esprits : les uns espéreront de mettre à l'avenir plus d'adresse dans leur conduite, & les autres les observeront avec cette attention soupçonneuse qui s'effarouche aisément & interprête tout en mal : la paix sera donc rompue. Mais qui vous répondra qu'alors les gens de bien puissent encore se faire entendre? L'esprit de sédition est contagieux chez les peu-

ples. Peut-être que quelques riches mêmes, par des conſidérations particulieres, trahiront la cauſe de l'Ariſtocratie, pendant que les brouillons les plus inquiets domineront dans les délibérations de la multitude. On ſe fera des injures, & la haine toujours injuſte & toujours aveugle décidera enfin du ſort de la République.

Qu'on ne ſe flatte pas que quelqu'Etat voiſin intervienne dans ces différends & puiſſe alors les calmer par ſa médiation. Ces médiateurs ſeront trop ſuſpects pour que le parti démocratique veuille s'y fier, on ne verra en eux que des hommes jaloux des droits de l'Ariſtocratie. Si dans ces circonſtances, le Congrès, ſans autre autorité que celle qu'il poſſede aujourd'hui, envoie des Députés pour rapprocher les eſprits & rétablir la paix, les écoutera-t-on avec plus de reſpect & de confiance? On verra que ce corps eſt compoſé des hommes les plus importans & les plus riches de la confédération, & il n'en faudra pas davantage pour

qu'on les soupçonne, qu'on les accuse même d'être plus portés à favoriser les prétentions des riches que les droits du peuple. N'étant point établis juges par la loi, ne paroissant point avec la majesté & l'appareil d'un tribunal ancien & révéré dont on aime & craint également les décrets, ils ne pourront offrir que leurs bons offices, foible ressource! Les troubles renaîtront, on ne fait des dupes qu'une fois, & on ne les croira plus.

Je m'arrête trop long-tems sur cette matiere, Monsieur, je me contenterai de remarquer qu'avec les mœurs que nous avons en Europe, & qui vraisemblablement ne sont déjà que trop communes en Amérique, l'argent doit usurper enfin un empire absolu. On feroit des efforts inutiles pour s'y opposer; mais peut-être n'est-il pas impossible avec beaucoup de précautions, d'empêcher que cet empire ne devienne tyrannique. Si des loix impuissantes n'empêchent pas les Commerçans de s'emparer de toute

l'autorité, ſi les mœurs publiques ne viennent pas au ſecours du peuple, ſi elles ne donnent pas des bornes certaines à la cupidité; je tremble que tous les liens de votre confédération ne ſoyent enfin rompus. Des Magiſtrats commerçans imprimeront leur caractere à la République : tous les Etats-Unis feront le commerce, & voilà le germe de vos diviſions & de la ruine du Congrès continental. Ayant nos vices, vous aurez bientôt notre politique. Chacun de vos Etats, en nuiſant au commerce des autres, croira favoriſer le ſien, tant l'avarice eſt une paſſion impérieuſe & ſotte ! Elle vous perſuadera qu'il faut faire la guerre pour augmenter vos richeſſes : vous aurez une Carthage commerçante & guerriere à la fois, & ſon ambition entée ſur l'avarice voudra dominer ſur ſes voiſins, & les traiter en ſujets, peut-être même en eſclaves. Il ſe formera une puiſſance rivale pour lui réſiſter. Vous aurez notre politique trompeuſe de l'équilibre; les traités ne con-

ſerveront aucune autorité, toutes les alliances ſeront incertaines & flottantes, & tous vos Etats oublieront leurs intérêts, pour courir après des chimeres.

En voilà trop, & je vous ennuyerois, Monſieur, ſi je voulois vous prouver que mes craintes ne ſont pas vaines. Toute l'hiſtoire viendroit à mon ſecours, & vous la connoiſſez mieux que moi. Je ferois voir comment nos vices ſont liés les uns aux autres & inſéparables ; mais je ne vous dirois rien de nouveau ; votre étude du cœur humain vous a rendu toutes ces vérités familieres. Perſonne, Monſieur, ne s'intéreſſe plus que moi à votre liberté naiſſante, & à la gloire de vos légiſlateurs à qui on n'aura aucun reproche à faire, ſi on voit qu'ils ont connu tous les écueils contre leſquels une république peut échouer, & qu'ils ont tenté de réſiſter à cette fatalité qui ſemble avoir mis des bornes à toutes les choſes humaines. Je fais les vœux les plus ardens pour votre proſ-

0635

périté ; & je vous prie, Monſieur, de ne jamais oublier les aſſurances que je vous donne de mon zele pour vos intérêts, de mon reſpect, & de mon attachement.

A PASSY, *20 Août* 1783.

FIN.

E784
M112
01.50